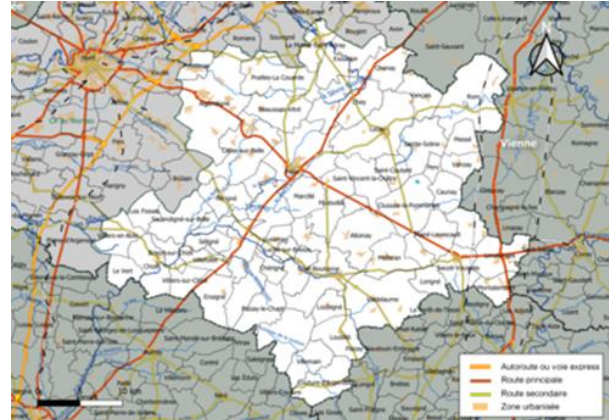


CANDIDAT : CC Mellois en Poitou

PORTRAIT DE LA COLLECTIVITE :

- Chiffres clés :
 - Communes : 62
 - Habitants : 47 387
 - Superficie : 1 283,4 km²
- Compétences exercées par le candidat :
 - Développement économique
 - Collecte et traitement des déchets



NOM DE L'AUDITRICE : Gala SIPOS

DATE DE LA REUNION D'AUDIT : 12 janvier 2024

PARTICIPANT.E.S à la REUNION d'AUDIT :

- Jean-Philippe ESTRADE - ADEME en accompagnement du COT
- Sandrine WENISCH - ADEME volet économie circulaire
- Gala SIPOS - Auditrice économie circulaire et consultante I-Care
- Maylise l'HEVEDER - Conseillère COT Climat air énergie et consultante TEHOP
- Sylvain GRIFFAULT - Vice-Président aménagement
- Gilles CHOURRE - Vice-Président prévention et gestion des déchets
- David MILCENT - Directeur Général adjoint
- Sandie BIROT - Directrice prévention et gestion des déchets
- Isabelle MARCEL - Directrice attractivité économique et touristique
- Caroline Guignonnet - Directrice aménagement et habitat
- Elodie MARTIN - Cheffe de service prévention et gestion des déchets
- Valérie PORTA - Chargée de développement et prévention des déchets
- Noémie Boivineau - Chargée de mission climat air énergie

DATE DE DERNIERE EDITION DU RAPPORT : 22 janvier 2024

AVIS DE L'AUDITRICE

Score présenté par le candidat : 14,1%

Score validé par l'auditrice : **20,36%**

Niveau 1ère étoile : Malgré de premières actions engagées pour définir une politique ECI, le niveau première étoile n'est pas atteint. Pour compléter la candidature, il s'agira de :

- Identifier l' élu référent – faire apparaître clairement l'ECI dans la délégation d'un élu
- Engager la politique d'Economie Circulaire
- Désigner une cheffe de projet Economie Circulaire
- Identifier l'équipe technique
- Identifier les enjeux en lien avec l'économie circulaire dans les documents de planification existants
- Consolider un diagnostic Economie Circulaire intégrant une analyse des secteurs économiques, des enjeux environnementaux et des enjeux sociaux
- Réaliser un recensement des acteurs et des initiatives
- Mettre en place un COPIL élargi

Comparaison des scores "Réalisé" par axe : nombre de points



1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

SYNTHESE DE L'ANALYSE

1- Vision globale sur la stratégie ECi

La communauté de communes Mellois en Poitou est aux prémices de la structuration de sa politique économie circulaire, ce qui se manifeste notamment par la signature d'un COT - Contrat d'Objectifs Territorial entre l'ADEME et la collectivité. Pour poursuivre cet engagement, la collectivité doit désormais formaliser sa politique économie circulaire, et veiller à sa transversalité et son portage politique.

En matière de gestion des déchets, la collectivité a initié plusieurs actions de fond visant les réduire (via le PLPDMA notamment), améliorer l'efficacité du système de collecte et la connaissance des flux de déchets sur le territoire, et accompagner les professionnels. Elle est également active sur les autres piliers de l'économie circulaire : formation aux achats responsables, sensibilisation au zéro déchet et promotion de l'allongement de la durée d'usage, participation à un colloque sur l'économie de la fonctionnalité...

Pour aller plus loin, elle doit se doter de documents nécessaires au respect de la réglementation et davantage structurer les actions menées sur l'ensemble des piliers de l'économie circulaire (et notamment ceux qui ne sont pour le moment que peu adressés comme l'EIT) : formalisation de diagnostic permettant de cibler précisément les besoins, rédaction de plans d'actions, construction d'indicateurs permettant de suivre leur mise en œuvre... En matière de gestion de déchets spécifiquement, la question de la réduction de leurs impacts socio-économiques doit être adressée.

Sur le volet financier, la collectivité a réalisé diverses actions visant à optimiser les coûts et inciter au changement de comportement : rapport annuel SPPGD, remplissage de la matrice des coûts, déploiement de nouveaux modes de collecte, redevance spéciale incitative... Elle peut désormais chercher à aller plus loin via de nouvelles actions portant par exemple sur l'accompagnement d'acteurs en recherche de financements.

Enfin, la collectivité cherche à renforcer l'engagement et la coopération sur le territoire via le soutien à diverses actions menées localement et des partenariats avec d'autres collectivités ou des acteurs économiques du territoire. Elle peut cependant aller plus loin sur le sujet, en initiant de nouvelles actions destinées à sensibiliser ou permettre le passage à l'action du grand public, mais aussi à fédérer les acteurs économiques du territoire.

2- Déroulé de l'audit

La collectivité candidate a fourni au démarrage de l'audit un référentiel bien complété accompagné des preuves associées. Ce remplissage avait été assuré en grande partie par la conseillère CAE du territoire, qui a été l'interlocutrice privilégiée de l'auditrice tout au long du processus d'audit. Les échanges avec la conseillère ont été fluides, et elle a fait preuve de réactivité pour transmettre des explications complémentaires et des preuves demandées.

On note une bonne mobilisation de la collectivité, qui était représentée par sa conseillère CAE, son animatrice prévention des déchets, et sa responsable des entreprises (direction

attractivité économique). Aucun élu ne s'est joint ni à la réunion de lancement, ni à la réunion de restitution : un portage politique est pourtant essentiel pour ancrer la démarche dans la durée.

L'objectif de ce 1er audit est de valider un score « en situation initiale », score qui servira de point de départ pour fixer des objectifs contractuels de progression dans le cadre du COT. L'audit T0 a été réalisé le 12 janvier 2024. Le palier 1^{ère} étoile n'est pas encore atteint par la collectivité candidate, qui ne peut donc pas prétendre à ce stade à la labellisation.

SYNTHESE DE L'ANALYSE AXE PAR AXE

AXE 1 : Définition d'une stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire

- Points forts : La collectivité a engagé une politique économie circulaire via la signature du COT et met déjà en place des actions liées à cette thématique (mais ne s'inscrivant pas dans une stratégie dédiée) : , programme Mangeons Mellois, formations pour les techniciens sur l'éco-exemplarité dans le cadre du PLPDMA...
- Pistes d'amélioration : Si la collectivité a engagé de premières actions en faveur d'une politique économie circulaire, elle doit désormais se structurer via l'identification d'un élu et d'une équipe technique en charge de son déploiement, la réalisation d'un diagnostic local (identifiant, par exemple, les acteurs déjà engagés sur le sujet), ou encore la formalisation d'un plan d'action ensuite déployé puis valorisé. Cette politique devra être formalisée en veillant à sa transversalité. Des actions de formation des agents de la collectivité peuvent également être généralisées.

▼ Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription da...	90	90	6,9	7,7 %	90	↗ 10,8	↗ 11,9 %
1.1 ▶ Définir une stratégie globale de la politique Economie Circulaire et assurer ...	30	30	2,4	8 %	30	↘ 1,5	↘ 5 %
1.2 ▶ Développer une démarche transversale avec l'ensemble des politiques de L...	30	30	0	0 %	30	↗ 4	↗ 13,3 %
1.3 ▶ Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique Economie Circul...	30	30	4,5	15 %	30	↗ 5,3	↗ 17,5 %

AXE 2 : Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets

- Points forts : Le PLPDMA local est mis en œuvre sur le territoire depuis 2022 via des actions de réduction des déchets ciblées et suivies par une CCES (mise à disposition de composteurs pour les usagers, accompagnement de projets / structures visant à favoriser le réemploi, sensibilisation des usagers à la prévention des déchets...). Par ailleurs, la collectivité œuvre pour une meilleure efficacité du système de collecte : elle a en effet mené une analyse en ce sens et programme de déployer un plan d'action pour l'améliorer. Certaines actions sont déjà mises en place pour l'améliorer, comme le contrôle de l'accès aux déchetteries, par exemple. Enfin, des efforts ont été entrepris pour accompagner les professionnels dans une meilleure gestion de leurs déchets, et pour construire un réseau d'acteurs œuvrant à la mise en œuvre du PLPDMA.
- Pistes d'amélioration : La collectivité doit en priorité mettre à jour et/ou se doter de certains documents nécessaires au respect de la réglementation (notamment en matière d'amélioration du système de collecte et de réduction des impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets). Elle est également invitée à réaliser une étude et mettre en place des solutions portant sur l'optimisation des filières, et à faire en sorte de réduire les impacts socio-environnementaux de sa gestion des déchets

Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets		80	60	26	43,3 %	60	↗ 28,8	↗ 48,1 %
2.1	Disposer d'un programme de prévention des déchets	10	10	7,7	77,1 %	10	7,7	77,1 %
2.2	Améliorer l'efficacité du système de collecte	15	15	7	46,7 %	15	↗ 10,5	↗ 70 %
2.3	Améliorer la valorisation des déchets (dont organiques)	20	0	0	0 %	0	0	0 %
2.4	Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets...	20	20	0	0 %	20	0	0 %
2.5	Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dy...	15	15	11,3	75 %	15	↘ 10,6	↘ 70,8 %

AXE 3 : Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires

- Points forts** : Bien que non formalisées au sein d'un diagnostic dédié, de premières actions ont été menées en matière de diagnostic des filières à enjeux économie circulaire (filières bois, chanvre, et produits locaux et de restauration collective). Par ailleurs, certains agents ont été formés à la pratique des achats responsables dans le cadre du PLPDMA, et des actions de portées visant à promouvoir le zéro déchet et la lutte contre le gaspillage alimentaires ont été menées (sensibilisation au sein d'établissements scolaires, soutien aux cafés réparation, recrutement de familles test zéro déchets...). Il est également à noter que la directrice de la Direction de l'Attractivité économique et touristique de la collectivité a participé à un colloque sur l'économie de la fonctionnalité.
- Pistes d'amélioration** : La collectivité doit désormais structurer le développement de l'économie circulaire sur le territoire, en construisant un plan d'action spécifique permettant de développer les filières à enjeux sur le territoire. Sur le pilier de la consommation responsable, elle peut renforcer ses actions en engageant une dynamique au sein même des services de la collectivité. Sur les autres piliers, moins adressés par la collectivité, comme l'éco-conception, les projets d'EIT, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, ou encore la recherche et l'innovation, la collectivité peut également engager des actions complémentaires (former les agents et les élus, établir des partenariats avec les éco-organismes, soutenir les initiatives, opter pour des contrats en économie de la fonctionnalité...).

Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires		180	180	5,9	3,3 %	180	↗ 16,5	↗ 9,2 %
3.1	Identifier et développer des filières/domaines à enjeux en lien avec l'écono...	35	35	4,7	13,3 %	35	↗ 9,8	↗ 28 %
3.2	Réaliser des achats responsables	25	25	0	0 %	25	0	0 %
3.3	Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des ...	25	25	1,3	5 %	25	↗ 6,3	↗ 25 %
3.4	Soutenir et accompagner l'écoconception des produits et des services du t...	25	25	0	0 %	25	0	0 %
3.5	Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (...)	25	25	0	0 %	25	0	0 %
3.6	Soutenir et accompagner l'économie de la fonctionnalité et de la coopérat...	25	25	0	0 %	25	↗ 0,5	↗ 1,9 %
3.7	Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et l'expérimentation	20	20	0	0 %	20	0	0 %

AXE 4 : Outils financiers du changement de comportement

- Points forts** : La collectivité a réalisé son rapport annuel SPPGD et le remplissage annuel de sa matrice des coûts. Des actions ont par ailleurs été mises en œuvre pour optimiser les coûts, notamment le déploiement de nouveaux modes de collecte (bacs collectifs pour les ordures ménagères et emballages pour optimiser

les coûts du service). Enfin, la collectivité a instauré une redevance spéciale incitative pour tous les usagers non ménagers du territoire, mobilisant ainsi des outils financiers visant à faire évoluer les comportements.

- Pistes d'amélioration : Des actions complémentaires peuvent être menées prochainement pour étudier les pistes d'amélioration des dépenses publiques de gestion des déchets, et communiquer sur ces dernières. Par ailleurs, des actions supplémentaires visant à accompagner les acteurs en recherche de financements sur le territoire doivent être envisagées.

Outils financiers du changement de comportement		60	60	5	8,3 %	60	11,2	18,7 %
4.1	Connaître les coûts de la gestion des déchets pour maîtriser les dépenses p...	20	20	4	20 %	20	5,2	26 %
4.2	Mettre en place un système de financement qui encourage l'adhésion aux ...	20	20	0	0 %	20	5	25 %
4.3	Promouvoir et mettre en place des outils financiers en faveur de l'économi...	20	20	1	5 %	20	1	5 %

AXE 5 : Coopération et engagement

- Points forts : La collectivité a initié une dynamique d'engagement sur le territoire, via diverses actions de sensibilisation du public et le soutien à divers projets visant à favoriser l'allongement de la durée d'usage (café réparation, ressourcerie...). Elle mène par ailleurs certaines actions en partenariat avec les autres collectivités du territoire et des acteurs économiques : accompagnement des gros producteurs d'ordure ménagères vers la redevance spéciale, appel à projet sur l'immobilier agricole, sensibilisation des salariés d'entreprises...
- Pistes d'amélioration : La collectivité peut désormais envisager de mener de nouvelles actions de sensibilisation à destination du grand public (par exemple : visite de centres de traitement des déchets, ateliers de réparation, communication, mise en avant d'artisans locaux, soutien d'initiatives de coopération, mise à disposition d'un tiers-lieu ...). Par ailleurs, elle peut renforcer le volet coopération en s'appuyant sur la compétence Dev Eco pour fédérer les acteurs économiques du territoire (cartographie des acteurs locaux, aide à l'installation, soutien d'initiatives comme J'veux du local, ...).

Coopération et engagement		90	90	22,7	25,2 %	90	30,4	33,8 %
5.1	Actions dirigées vers le Grand Public et les associations	30	30	9,4	31,4 %	30	9,4	31,4 %
5.2	Actions dirigées vers les autres collectivités du territoire	30	30	6	20 %	30	13,7	45,7 %
5.3	Actions dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entrepris...	30	30	7,3	24,3 %	30	7,3	24,3 %

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

RAPPORT DETAILLE

AXE 1 - Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire

 Score revu à la baisse
  Score identique
  Score revu à la hausse

Nota :

- Les commentaires du candidat sont ceux reçus lors du dépôt du dossier et complétés lors de l'audit.
- Les preuves sont celles reçues lors du dépôt du dossier complétées durant l'audit.

Score annoncé	Score auditeur
7,7%	11,9%

		Score annoncé	Score audit	Commentaires de la collectivité	Preuves	Commentaires audit
1.1	Définir une stratégie globale de la politique Economie Circulaire et assurer un portage politique fort	7,6%	5,0%	Aujourd'hui, nous n'avons pas de politique dédiée à l'économie circulaire. Plusieurs stratégies y concourent indirectement, comme la Stratégie d'attractivité économique et touristique (dont le plan d'actions a été adopté le 17 novembre 2022) et la Politique de prévention des déchets avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA (adopté en juillet 2021)		Aujourd'hui, il n'existe pas de politique dédiée à l'économie circulaire. Plusieurs stratégies y concourent indirectement, comme la Stratégie d'attractivité économique et touristique (dont le plan d'actions a été adopté le 17 novembre 2022) et la Politique de prévention des déchets avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA (adopté en juillet 2021)

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

1.1.1	S'engager politiquement et mettre en place des moyens	30,0%	15,0%	La Direction de l'Attractivité économique et touristique est composée d'une équipe de 5 personnes (dont 3 chargés de mission). Le PLPDMA est animé une équipe de 4 personnes (une coordinatrice, 3 animateurs et un chef de service "prévention" en cours de recrutement"). L'équipe PLPDMA fait partie de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets, qui a été réorganisée récemment pour donner plus de place à la prévention. Chaque Direction dispose d'un Vice-président dédié.	C17_11_2022_15_Contrat d'Objectif Territorial (COT).pdf	La Direction de l'Attractivité économique et touristique est composée d'une équipe de 5 personnes (dont 3 chargés de mission). Le PLPDMA est animé une équipe de 4 personnes (une coordinatrice, 3 animateurs et un chef de service "prévention" en cours de recrutement"). L'équipe PLPDMA fait partie de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets, qui a été réorganisée récemment pour donner plus de place à la prévention. Chaque Direction dispose d'un Vice-président dédié.
1.1.1.1	Identifier un élu référent en charge de la politique Economie Circulaire	0,0%	0,0%	Désignation des élus référents ECI à l'ordre du jour du conseil communautaire de novembre 2023	Contrat d'objectif territorial (COT) - Délibération du 17 Novembre 2022	Désignation des élus référents ECI à l'ordre du jour du conseil communautaire de novembre 2023.
1.1.1.2	Engager la politique Economie Circulaire	100,0%	50,0%	Engagement dans un contrat d'objectifs territorial sur le volet économie circulaire à compter du 1er janvier 2023	Contrat d'objectif territorial (COT) - Délibération du 17 Novembre 2022	Engagement dans un contrat d'objectifs territorial sur le volet économie circulaire à compter du 1er janvier 2023. La délibération (2022) intègre les enjeux d'économie circulaire, néanmoins il manque néanmoins une délibération engageant la collectivité spécifiquement dans une politique d'économie circulaire pour obtenir 100% du score.
1.1.1.3	Désigner un chef de projet économie circulaire ; en cas d'indisponibilité (arrêt maladie longue durée, maternité, départ...), son remplacement est une priorité (pas d'absence de longue	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

	durée (ex : plus de 3 mois))				
1.1.1.4	Identifier l'équipe technique	0,0%	0,0%		Pas fait.
1.1.1.5	Allouer un budget à la politique économie circulaire	0,0%	0,0%		Pas fait.
1.1.2	Réaliser le diagnostic de l'économie circulaire	0,0%	0,0%	Un diagnostic a été réalisé en 2019 pour le PLPDMA et en 2020-2021 pour la Stratégie d'attractivité économique et touristique. Il n'existe pas de diagnostic global sur l'économie circulaire.	Un diagnostic a été réalisé en 2019 pour le PLPDMA et en 2020-2021 pour la Stratégie d'attractivité économique et touristique. Il n'existe pas de diagnostic global sur l'économie circulaire.
1.1.2.1	Identifier les enjeux et objectifs en lien avec l'économie circulaire dans les documents de planification existants	0,0%	0,0%		Pas fait.
1.1.2.2	Intégrer dans le diagnostic une analyse des secteurs économiques	0,0%	0,0%		Pas fait.
1.1.2.3	Intégrer dans le diagnostic une analyse des enjeux environnementaux	0,0%	0,0%		Pas fait.
1.1.2.4	Intégrer dans le diagnostic une analyse des enjeux sociaux	0,0%	0,0%		Pas fait.
1.1.2.5	Réaliser un recensement des acteurs et des initiatives	0,0%	0,0%		Pas fait.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

1.1.3	Élargir la gouvernance en interne et en externe	0,0%	10,0%	La collectivité n'a pas de gouvernance interne ni externe sur la globalité de l'économie circulaire. Une gouvernance spécifique à la stratégie d'attractivité ou à la stratégie déchets est mise en place sur certains sujets plus ciblés.		La collectivité n'a pas de gouvernance interne ni externe sur la globalité de l'économie circulaire. Une gouvernance spécifique à la stratégie d'attractivité ou à la stratégie déchets est mise en place sur certains sujets plus ciblés.
1.1.3.1	Mettre en place un comité de pilotage interne élargi	50,0%	50,0%		Note de cadrage Emargement pour la réunion Copil COT	Un COPIL a été mis en place dans le cadre du COT mais il manque un copil dédié spécifiquement à l'économie circulaire pour obtenir 100% du score.
1.1.3.2	Mettre en place une gouvernance élargie avec les représentants des acteurs du territoire (société civile, acteurs publics, acteurs économiques)	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.1.3.3	Mettre en place des groupes de travail pour la construction des actions économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

1.1.4	Adopter une stratégie et un programme d'actions Économie Circulaire	0,0%	0,0%	La Stratégie d'Attractivité économique et touristique comporte une fiche-socle "Une économie responsable et durable" qui permet d'intégrer des actions d'économie circulaire. De la même façon, le plan d'actions du PLPDMA intègre des actions d'économie circulaire	C17_11_2022_12_Plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique - Annexe1.pdf C17_11_2022_12_Plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique - Annexe2.pdf C17_11_2022_12_Plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique.pdf DP20230158_Demande de subventions_Filère_Chanvre_2024-2025.pdf Dispositif Mangeons Mellois 2023.pptx Dossier de presse - Labellisation Etablissement Bio Engagé.pdf Présentation bilan actions 2022 filière chanvre 17 janvier 2023.pdf plpdma.pdf	
1.1.4.1	Intégrer dans la stratégie les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	0,0%	0,0%	La stratégie d'Attractivité économique et touristique contient une fiche- socle intitulée "Une économie responsable et durable" en tant que thématique transversale, qui rayonne sur l'ensemble de la stratégie. Elle ne nomme pas l'économie circulaire ; la fiche-socle reste plus vaste et permet donc d'intégrer l'économie circulaire. Cf Annexe 2 de la délibération, pages 32 et 33	Plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique	La stratégie d'Attractivité économique et touristique contient une fiche- socle intitulée "Une économie responsable et durable" en tant que thématique transversale, qui rayonne sur l'ensemble de la stratégie. Il ne s'agit néanmoins pas d'une stratégie économie circulaire à proprement parler.
1.1.4.2	Fixer dans la stratégie des caps à court, moyen et long terme	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.1.4.3	Cibler dans la stratégie la société civile, les acteurs publics et les acteurs économiques	0,0%	0,0%	Lorsque des actions d'économie circulaire seront mises en place, elles seront plutôt ciblées sur les entreprises implantées sur les ZAE communautaires. Le lien avec les acteurs publics sera développé via le programme Mangeons Mellois (cf 1.1.4.6) ; les liens avec la société civile n'est pas prévu à ce stade.		Programmé : Lorsque des actions d'économie circulaire seront mises en place, elles seront plutôt ciblées sur les entreprises implantées sur les ZAE communautaires. Le lien avec les acteurs publics sera développé via le programme Mangeons Mellois (cf 1.1.4.6) ; les

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

					liens avec la société civile n'est pas prévu à ce stade.
1.1.4.4	Couvrir dans la stratégie tous les axes de l'économie circulaire	0,0%	0,0%		Pas fait.
1.1.4.5	Intégrer dans le programme d'actions des actions vers la société civile	0,0%	0,0%		Pas fait.
1.1.4.6	Intégrer dans le programme d'actions des actions vers les acteurs publics	0,0%	0,0%	Mellois en Poitou développe le programme Mangeons Mellois depuis plus de 12 ans. Il s'agit d'organiser l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux. Ce dispositif continue à s'étoffer et des échanges réguliers ont lieu avec les producteurs qui fournissent Mangeons Mellois et ceux qui ont le potentiel pour rejoindre la démarche. A ce jour, Mangeons Mellois représente : -38 écoles, -121 classes de maternelles et élémentaires soit environ 2455 enfants, - 42 agents de restauration, - 35 cantines soit 16 sites de production, 18 satellites et 3 haltes garderies et 3 sites extra scolaires Mellois en Poitou a été labellisé "Territoire Bio Engagé" en 2022, grâce à la démarche Mangeons Mellois puisque : - 28 % de produits bio sont introduits dans les repas - plus de 60% de ces achats bio sont issus de la région Voir PJ dispositif Mangeons Mellois	Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.4.7	Intégrer dans le programme d'actions des actions vers les acteurs économiques	0,0%	0,0%	Le programme d'actions de la Stratégie d'attractivité économique et touristique, peut intégrer des actions en lien avec l'économie circulaire, même si la politique EC n'est pas nommément citée. Les premières actions développées le seront avec les entreprises implantées sur les ZAE communautaires. D'ailleurs, la fiche socle "Mettre en plan un plan d'animation des parcs d'activités" (page 5 et 6 de l'annexe 2 de la délibération sur la stratégie d'attractivité économique et touristique), propose bien des actions dont le gain	Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

				pour le territoire sera de créer des "interactions entre les entreprises permettant leur développement".		
1.1.4.8	Intégrer dans le programme d'actions des actions sur le pilier approvisionnement durable de l'économie circulaire	0,0%	0,0%	Un travail particulier a été réalisé sur la structuration de la filière chanvre sur le territoire, avec des actions concentrées sur 3 volets : - accompagner les agriculteurs à adopter les bonnes pratiques culturales pour la mise en culture, le suivi et la récolte du chanvre - accompagner les professionnels de la restauration (notamment restauration collective, y compris Mangeons Mellois) à intégrer du chanvre dans leurs recettes. En 2024, un travail particulier sur le chanvre alimentaire et son impact sur la santé, sera conduit. - accompagner les professionnels du bâtiment (artisans, architectes, maîtres d'oeuvre) à savoir travailler le chanvre et à le proposer à leurs clients Le programme d'actions 2024 et 2025 est en cours d'élaboration et les demandes de subvention sont en cours. Voir PJ programme d'actions filière chanvre 2022.		Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.4.9	Intégrer dans le programme d'actions des actions sur le pilier éco-conception de l'économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.4.10	Intégrer dans le programme d'actions des actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale de l'économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

1.1.4.11	Intégrer dans le programme d'actions des actions sur le pilier économie de la fonctionnalité de l'économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.4.12	Intégrer dans le programme d'actions des actions sur le pilier consommation responsable de l'économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.4.13	Intégrer dans le programme d'actions des actions sur le pilier allongement de la durée d'usage de l'économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.4.14	Intégrer dans le programme d'actions des actions sur le pilier recyclage de l'économie circulaire	0,0%	0,0%	Cette action est réalisée dans le cadre du PLPDMA. A partir de la page 69 du PLPDMA.		Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.5	Mettre en oeuvre et valoriser les actions	0,0%	0,0%	Comme il n'y a pas de stratégie globale de la collectivité sur l'économie circulaire, certains actions sont en cours de mise en oeuvre mais ne sont pas encore valorisées.		
1.1.5.1	Valoriser des actions antérieures à la stratégie	0,0%	0,0%	Les actions mises en oeuvre dans le cadre du PLPDMA (Cafés réparation, réemploi, gaspillage alimentaire) n'ont pas été valorisées pour le moment		Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.5.2	Valoriser plus de 20% des actions issues du programme d'actions	0,0%	0,0%			Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.5.3	Valoriser plus de 50% des actions issues du programme d'actions	0,0%	0,0%			Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.
1.1.5.4	Couvrir les différents piliers de l'économie circulaire avec le programme d'actions réalisé	0,0%	0,0%			Pas fait. Il n'existe pas de programme d'actions car pas de stratégie.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

1.2	Développer une démarche transversale avec l'ensemble des politiques de la collectivité	0,0%	13,3%	La collectivité n'a pas mis en place une démarche transversale d'économie circulaire. Les politiques qui touchent l'économie circulaire sont scindées entre 2 Directions et Vice-présidences.		
1.2.1	Former en interne	0,0%	40,0%	Dans le cadre du PLPDMA, des formations pour les techniciens sur l'éco-exemplarité ont été organisées dans les différents sites administratifs de la collectivité	Invitation visite centre de tri.pdf	
1.2.1.1	Définir un programme de formation économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.2.1.2	Inclure dans le programme de formation des formations économie circulaire pour les élus et les techniciens	0,0%	100,0%	Des formations à l'attention des élus sont inscrites dans le programme. Les élus ont bénéficié d'une visite d'un centre de tri des emballages afin d'avoir une meilleure connaissance de la destination des emballages et du processus de recyclage. Élément de preuve : page 47 dans le PLPDMA, + invitation visite du centre de tri.	PLPDMA (2021-2027)	Des formations des agents communaux aux thématiques sont incluses dans les actions du PLPDMA.
1.2.1.3	Disposer de plus de 20% des unités de gestion qui ont au moins 1 salarié formé à l'économie circulaire	0,0%	50,0%			Dans le cadre du PLPDMA, des formations pour les techniciens sur l'éco-exemplarité ont été organisées dans les différents sites administratifs de la collectivité. Les preuves sont valides mais ne permettent pas de statuer que >20% des unités de gestion ont au moins 1 salarié formé à l'ECI donc seuls 50% des points sont attribués.
1.2.1.4	Former le DGA/DGS à l'économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.2.1.5	Former plus de 20% des élus à l'économie circulaire	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.2.2	Mettre en place une transversalité des actions et des projets	0,0%	0,0%	La collectivité n'a pas mis en place une démarche transversale d'économie circulaire.		Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

1.2.3	Intégrer l'économie circulaire dans les politiques territoriales	0,0%	0,0%	La collectivité n'a pas développé de stratégie partagée et transversale sur l'économie circulaire		Pas fait.
1.2.4	Mettre en place une transversalité inter-collectivités	0,0%	0,0%			
1.2.4.1	Partager avec les EPCI les observations sur les gisements de déchets à optimiser	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.2.4.2	Accompagner collectivement les EPCI adhérents vers la construction d'actions sur leurs autres compétences	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.2.4.3	Réaliser des actions d'amélioration en amont de la production de déchets dans le cadre d'une compétence	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.2.4.4	Réaliser des actions d'amélioration en amont de la production de déchets dans le cadre de plusieurs compétences	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.3	Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique Économie Circulaire	15,0%	17,5%	La collectivité n'a pas défini ni mis en place de stratégie globale d'économie circulaire. Par conséquent, elle n'a pas pu l'évaluer.		La collectivité n'a pas défini ni mis en place de stratégie globale d'économie circulaire. Par conséquent, elle n'a pas pu l'évaluer.
1.3.1	Déterminer des indicateurs spécifiques dotés d'objectifs	0,0%	0,0%	eco exemplarité sur les sites administratifs CC instauration du tri des déchets dans les écoles mise en place du tri et valorisation des déchets dans les cantines scolaires accompagnement des professionnels		

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

1.3.1.1	Identifier les indicateurs de résultat	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.3.1.2	Identifier les indicateurs d'impact	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.3.1.3	Identifier les indicateurs spécifiques par secteur stratégique (en lien avec l'orientation 3.1)	0,0%	0,0%			Pas fait.
1.3.2	Effectuer le bilan et ajuster les actions	30,0%	35,0%	Certaines actions, notamment certaines actions du PLPDMA, ont été évaluées et présentées dans différentes instances. Preuve : présentation des actions et indicateurs en réunion vice-président, en conférence des maires, en conseil communautaire.	cces_plpdma_20_06-23.pdf pp_plpdma_cc_31032022-envoi1.pdf pp_plpdma_cf_maires_15_09_22.pdf	
1.3.2.1	Réaliser le bilan	0,0%	50,0%		Présentation des actions du PLPDMA en CCES (Juin 2023) Présentation des indicateurs déchets à la Conférence des maires (septembre 2022) et conseil communautaire (mars 2022)	Certaines actions, notamment certaines actions du PLPDMA, ont été évaluées et présentées dans différentes instances. Bien qu'il ne s'agisse pas d'actions issues d'une stratégie Eci à proprement parler, la collectivité obtient des points pour les actions présentées au sein du PLPDMA.
1.3.2.2	Partager le bilan avec la gouvernance	0,0%	0,0%			Pas de gouvernance identifiée.
1.3.2.3	Communiquer sur le bilan à l'externe	0,0%	0,0%			Pas de gouvernance identifiée.
1.3.2.4	Mettre à jour régulièrement le programme d'actions au regard, notamment, de l'évaluation	100,0%	50,0%	En 2023, les priorités du PLPDMA ont été revues. Les nouvelles actions sont tournées vers les déchets verts, les encombrants et les déchets de déchèteries car ces tonnages augmentent (voir PJ CCES)	Présentation des actions du PLPDMA en CCES (Juin 2023)	En 2023, les priorités du PLPDMA ont été revues. Les nouvelles actions sont tournées vers les déchets verts, les encombrants et les déchets de déchèteries car ces tonnages augmentent. Bien qu'il ne s'agisse pas d'actions issues d'une stratégie Eci à proprement parler, la collectivité obtient des points pour les actions présentées au sein du PLPDMA.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

RAPPORT DETAILLE

AXE 2 - Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets

Score revu à la baisse Score identique Score revu à la hausse

Nota :

- Les commentaires du candidat sont ceux reçus lors du dépôt du dossier et complétés lors de l'audit.
- Les preuves sont celles reçues lors du dépôt du dossier complétées durant l'audit.

Score annoncé	Score auditeur
43,3%	48,1%

		Score annoncé	Score audit	Commentaires de la collectivité	Preuves	Commentaires audit
2.1	Disposer d'un programme de prévention des déchets	77,1%	77,1%	La Communauté de communes est issue de la fusion de 4 anciens EPCI et de 4 syndicats intercommunaux au 1/01/2017. De 2018 à 2020, la communauté de communes était engagée dans un contrat objectifs déchets économie circulaire (CODEC) piloté par le SMITED pour 5 collectivités adhérentes. Un des objectifs contractuels du CODEC est la mise en place d'un PLPDMA pour les collectivités engagées. Le PLPDMA a été adopté en juillet 2021. L'année 2022 a été une année pleine pour sa mise en oeuvre. Pour le 1er semestre 2023, la priorisation des actions a été pensée.		La Communauté de communes est issue de la fusion de 4 anciens EPCI et de 4 syndicats intercommunaux au 1/01/2017. Le PLPDMA a été adopté en juillet 2021. L'année 2022 a été une année pleine pour sa mise en oeuvre. Pour le 1er semestre 2023, la priorisation des actions a été pensée.
2.1.0	Suivre la réglementation	0,0%	0,0%		PLPDMA (2021-2027)	

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

2.1.1	Mettre en oeuvre les actions du PLPDMA	42,9%	42,8%	Le PLPDMA a été adopté lors du conseil communautaire du 01/07/2021. Depuis, les actions sont déployées conformément au planning validé. Pour l'année 2023, le Président a demandé de prioriser les actions les plus efficaces en termes de visibilité et de résultats. Pour ce faire, une présentation en réunion des vice-présidents a eu lieu ainsi qu'en CCES.		
2.1.1.1	Déployer 3 à 9 actions sur l'année	100,0%	100,0%	Suite au diagnostic des déchets réalisés en 2019, il a été décidé de développer les actions sur les déchets verts et les encombrants. Éviter la production de déchets verts : Poursuivre la vente de composteurs pour les usagers. Créer des partenariats avec des communes ou associations qui souhaitent mettre en place le compostage en quartier / en établissement (projet en cours de réalisation). Preuve : partenariat communes/associations Augmenter la durée de vie des produits : Mise en place de caissons de réemploi en déchèterie pour 3 associations de réemploi du territoire. Preuve : convention associations Accompagner les porteurs de projets de café réparation. Preuve : groupe de travail accompagnement café rép. Soutenir et accompagner une association dans la création d'une ressourcerie. La communauté de commune met à disposition un véhicule pour transporter les objets de la déchèterie à la ressourcerie. Accompagner les structures de réemploi	Convention associations, convention le territoire zéro chômeur avec semaine d'observation en déchèterie. Groupe de travail accompagnement café réparation Planification de la gestion des biodéchets dans les milieux scolaires.	De nombreuses actions issues du PLPDMA ont été déployées, notamment sur les déchets verts et les encombrants. - Éviter la production de déchets verts : Poursuivre la vente de composteurs pour les usagers. Créer des partenariats avec des communes ou associations qui souhaitent mettre en place le compostage en quartier / en établissement (projet en cours de réalisation). - Augmenter la durée de vie des produits : Mise en place de caissons de réemploi en déchèterie pour 3 associations de réemploi du territoire. Accompagner les porteurs de projets de café réparation. Soutenir et accompagner une association dans la création d'une ressourcerie. La communauté de commune met à disposition un véhicule pour transporter les objets de la déchèterie à la ressourcerie. Accompagner les structures de réemploi comme le territoire zéro chômeur (une semaine d'observation en déchèterie). Preuve : convention.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

				comme le territoire zéro chômeur (une semaine d'observation en déchèterie). Preuve : convention. Biodéchets : Accompagner les restaurations scolaires avec la mise en place d'un composteur dans chaque école (action en cours de déploiement dans les 50 écoles du territoire). Preuve : Planification Achat de composteur de 300 L pour répondre à la demande des foyers.		- Biodéchets : Accompagner les restaurations scolaires avec la mise en place d'un composteur dans chaque école (action en cours de déploiement dans les 50 écoles du territoire). Achat de composteur de 300 L pour répondre à la demande des foyers.
2.1.1.2	Déployer 10 à 14 actions sur l'année	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.1.1.3	Déployer 15 actions ou plus	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

2.1.1.4	Exploiter 1 ou 2 axes du guide PLPDMA de l'ADEME	100,0%	100,0%	Affiche SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) CR des rencontres sur la gestion des déchets avec les professionnels Note sur l'éco exemplarité.	Sont intégrés dans le PLPDMA les axes du guide de l'ADEME suivants : Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets : La communauté de communes participe à la SERD afin de mettre en valeur des actions sur la réduction des déchets. En 2022, des actions ont été programmées comme une journée broyage et vente de composteurs dans une commune et deux journées sur les marchés à la rencontre des usagers. Réduire les déchets des entreprises : Accompagner les professionnels dans leur gestion des déchets notamment ceux soumis à la redevance spéciale (concertation, réalisation du diagnostic, mise en place du plan d'actions). Mettre en place des actions favorisant la consommation responsable : Supprimer la mise à disposition de bouteille d'eau en plastique lors des conseils communautaires, séminaires, réunion. Acheter des gourdes réutilisables pour les agents nomades (agents de déchèterie, de collectes et du cycle de l'eau). Achat de gobelets réutilisables.
---------	--	--------	--------	---	--

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

2.1.1.5	Exploiter 3 ou 4 axes du guide PLPDMA de l'ADEME	100,0%	100,0%	Est intégré dans le PLPDMA les axes du guide de l'ADEME suivants : - Eviter la production de déchets vert et encourager la gestion de proximité des biodéchets - Lutter contre le gaspillage alimentaire (restauration scolaire Mangeons Mellois) - Augmenter la durée de vie des produits (caissons de réemploi dans 2 déchèteries, cafés réparation en lien avec les associations du territoire...) - Etre éco-exemplaire dans l'organisation des événements	Voir plus haut	Voir plus haut
2.1.1.6	Exploiter 5 ou 6 axes du guide PLPDMA de l'ADEME	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.1.1.7	Exploiter les 7 axes du guide PLPDMA de l'ADEME	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.1.2	Disposer d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) élargie	100,0%	100,0%	Les membres de la CCES se réunissent à minima une fois par an.	C01-07-2021-2-PLPDMA_Approbation.pdf cces_plpldma_20_06-23.pdf cr_reunion_CCES_du_200623.pdf invitation_CCES_PLPDMA_200623.pdf rapqs_2022.pdf	
2.1.2.1	Organiser au moins 1 réunion de la CCES par an	100,0%	100,0%	La dernière CCES a été organisé le 20/06/23.	Approbation CCES PLPDMA (20/06/23) CR Réunion CCES Invitation CCES	Les membres de la CCES se réunissent à minima une fois par an. La dernière CCES a été organisé le 20/06/23.
2.1.2.2	Élargir la composition de la CCES au-delà des élus	100,0%	100,0%	La CCES est composée d'élus communautés, d'associations, des différents collèges et institutions.		La CCES est composée d'élus communautés, d'associations, des différents collèges et institutions.
2.1.3	Suivre le PLPDMA	100,0%	100,0%	Le bilan des actions est présenté en cours d'année auprès des élus en réunion des vice présidents. S'il le faut, les actions sont revues. Voir réunion VP du 30/03/23.	pp_plpdma_VP_30032023_priorisation.pptx	

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

2.2	Améliorer l'efficience du système de collecte	46,7%	70,0%	La communauté de communes Mellois en Poitou a mis en place depuis 2021 un nouveau mode de collecte afin d'harmoniser les différents modes mis en place avant la fusion (fusion en 2017 de 4 communautés de communes et 4 syndicats intercommunaux dont un SICTOM). Le choix de la collecte en bacs collectifs a été réalisé dans un souci d'optimisation budgétaire, sur un territoire rural de près de 1300km², à l'habitat peu dense, dispersé en nombreux petits hameaux. Ce nouveau mode de collecte se traduit par une collecte en bacs collectifs : 1 bac emballages + 1 bac ordures ménagères à 200 m maximum des habitations. L'objectif est de rapprocher le geste du tri pour les usagers donc d'augmenter le tri et par conséquent de réduire les ordures ménagères. La collecte de ces bacs collectifs se fait tous les 15 jours (1 semaine collecte des bacs collectifs emballages, 1 semaine collecte des bacs collectifs OM). Le service collecte également 225 PAV sur l'ensemble du territoire (3 colonnes minimum sur chaque point d'apport volontaire : emballage, verre et papier).	
2.2.0	Respecter la réglementation	0,0%	0,0%	Délibération sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (2022) Rapport 2021 et Annexe et Rapport 2022 Règlement de collecte Mail de programmation de réunion de mise aux normes des déchèteries	Afin de respecter entièrement la réglementation, voici les documents complémentaires nécessaires : - Arrêté fixant les modalités de collecte des différentes catégories de déchets (délibération du règlement de collecte?) - Dernier DUERP en date pour les activités liées à la compétence collecte - La liste des installations ICPE liées à la compétence collecte, précisant le

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

						type de ces installations et leur niveau de conformité (niveau de conformité et les plans d'actions pour résoudre les non-conformités éventuelles)
2.2.1	Connaitre l'état du service public de collecte des déchets	33,3%	100,0%			
2.2.1.1	Disposer d'une analyse actualisée par rapport à l'état du système de collecte sur le taux d'utilisation du service	100,0%	100,0%		Présentation du nouveau mode de collecte à la conférence des Maires (2020) 3 supports de restitution de l'étude Plan d'action de l'étude sur le nouveau mode de collecte (Naldeo)	La communauté de communes a réalisé une étude pour le nouveau mode de collecte. L'optimisation sera réalisée une fois le déploiement effectué sur l'ensemble du territoire. Le déploiement du nouveau mode de collecte est finalisé depuis juillet 2023. L'évaluation de ce mode de collecte sera réalisée lorsque les résultats seront visibles, et un plan d'action sera décliné en fonction. Mise en place d'un système de géolocalisation des véhicules de collecte, pour une optimisation à venir des tournées. Suivi du taux de remplissage des bennes et PAV sur le logiciel de géolocalisation. (Voir fiche bilan projet géoloc)
2.2.1.2	Disposer d'une analyse actualisée par rapport à l'état du système de collecte sur l'évaluation du parc de déchèteries	0,0%	100,0%	Les éléments sont notés dans le RAPQS , pages 25 à 31.	Rapport RAPQS 2022	Evaluation des premiers déploiements du nouveau mode de collecte

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

2.2.1.3	Disposer d'une étude préalable à la mise en place de solutions alternatives pour diminuer les flux traités	0,0%	100,0%	Voir support nouveau mode de collecte	Présentation du nouveau mode de collecte à la conférence des Maires (2020) Etude mentionnée plus haut	
2.2.2	Définir un plan d'action	100,0%	100,0%			
2.2.2.1	Disposer d'un plan d'actions en cours d'élaboration	0,0%	100,0%	Déploiement du nouveau mode de collecte (présentation PowerPoint)	Délibération (2019) pour mettre en œuvre le plan d'actions	Le déploiement et l'harmonisation du nouveau mode de collecte est finalisé depuis juillet 2023. L'évaluation de ce mode de collecte sera réalisée lorsque les résultats seront visibles, et un plan d'action sera décliné en fonction. Certaines priorités ont déjà été identifiées : - biodéchets - déchets verts - réduction des déchets de déchèterie - réduction des déchets inertes et gravats Des études et actions sur ces volets sont en cours ou programmées, notamment une étude sur les biodéchets.
2.2.2.2	Disposer d'un plan d'actions validé par les élus	0,0%	100,0%	Nouveau mode de collecte validé par les élus en 2021 (délibération en pj)	Délibération (2019) pour mettre en œuvre le plan d'actions	Plan d'actions validé par les élus (voir délibération)
2.2.3	Mettre en oeuvre le plan d'actions et communiquer	20,0%	40,0%	Nouveau mode de collecte mis en œuvre. Fin du déploiement juillet 2023 (voir calendrier) Les ambassadeurs de tri sensibilisent les usagers sur cet aspect lors du porte à porte durant le déploiement du nouveau mode de collecte et lors du post déploiement.		
2.2.3.1	Disposer de bac pucés et contrôler l'accès aux déchèteries	0,0%	100,0%	Les usagers doivent posséder un macaron pour entrer en déchèterie. Une seule déchèterie possède un accès par carte. Un projet de contrôle d'accès aux déchèteries est en cours de réflexion.	Guide des déchèteries à destination des particuliers	Les usagers doivent posséder un macaron pour entrer en déchèterie. Une seule déchèterie possède un accès par carte. Un projet de contrôle d'accès aux

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

					déchèteries est en cours de réflexion.
2.2.3.2	Optimiser le réseau de déchèteries	0,0%	0,0%	Mises aux normes des déchèteries du territoire en cours. Preuve : mail pour programmer une réunion pour programmation 2024.	La collectivité prévoit de publier avant la fin de l'année un schéma des déchetteries (diagnostic et optimisation) pour augmenter la prévalence des filières REP.
2.2.3.3	Développer l'accueil de nouvelles filières en déchèteries (liées aux REP ou non)	0,0%	0,0%		Pas fait.
2.2.3.4	Trier à la source les bio déchets	0,0%	0,0%	La Communauté de communes a répondu à un appel à projets pour réaliser une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets. Preuve : copil de lancement de l'étude en cours	Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets (présentation 9 décembre 2022) et copil de restitution de l'étude
2.2.3.5	Étendre les consignes de tri	100,0%	100,0%	Le territoire Mellites en Poitou est passé à l'extension des consignes de tri en 2016. Preuve : guide du tri	Le territoire Mellites en Poitou est passé à l'extension des consignes de tri en 2016.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

2.3	Améliorer la valorisation des déchets (dont organiques)	0,0%	0,0%	Afin d'augmenter au mieux les performances de recyclage et de valorisation, la Communauté de communes réalise des études en interne ou via un prestataire depuis 2022. Face à l'augmentation constante des déchets verts en déchèterie, une étude a été réalisée en interne fin 2022 afin de répondre aux objectifs fixés dans le PLPDMA. Pour répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets à partir du 01/01/24, la communauté de communes réalise en 2023 une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets par un cabinet d'étude ECOGEOS. Afin de limiter les apports d'encombrants en déchèterie, la communauté de communes a répondu à un appel à projet pour réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire. La réunion de lancement a été réalisée par le cabinet d'études TRIDENT. D'autres études sont à venir : Etude sur la redevance spéciale (à venir) Etude des filières pour le détournement et la valorisation des gravats en déchèterie (en cours) Généralisation de la collecte des cartons (à venir)		
-----	---	------	------	--	--	--

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

2.3.0	Respecter la réglementation	0,0%	0,0%	Les nombreuses réorganisations et harmonisations faisant suite à la fusion permettent progressivement d'intégrer les évolutions réglementaires. Une réflexion est menée pour identifier des agents de collecte ou déchèterie comme assistant de prévention.	Annexe 2 Audit des 10 déchèteries actives.pdf	Non concerné. Les documents suivants sont nécessaires afin de respecter la réglementation : - attestation sur l'honneur datée et signée par le/la responsable de la collectivité déclarant que la réglementation est respectée et qu'aucun contentieux n'est en cours - DUERP pour les installations sous la responsabilité de la collectivité - Tableau précisant la liste des ICPE sous la responsabilité de la collectivité
2.3.1	Connaitre les flux	60,0%	0,0%	Flux déchets entrants et sortants ok en attente des différentes filières REP en cours et des déchets valorisables à venir.	22094_Rapport caractérisation CCMP R1 (002).pdf ATLANCE_caracterisation_2023.pdf caracterisation_2019.pdf etat des lieux filieres.docx	
2.3.1.1	Connaitre les flux de déchets	100,0%	0,0%	Des caractérisations ont été effectuées en 2019 et 2023 Preuves : caractérisations	Rapports de caractérisations 2019 et 2023	Non concerné. Des caractérisations des flux de déchets ont été réalisées en 2019 et 2023
2.3.1.2	Disposer d'un état des lieux de l'utilisation des filières existantes	100,0%	0,0%	Un état des lieux a été réalisé. Preuve : liste des filières existantes	Etat des lieux des déchets valorisés sur l'ensemble des déchèteries	Non concerné. Un état des lieux des déchets valorisés est fourni. Il manque néanmoins une évaluation dès l'utilisation des filières existantes (identification des flux insuffisamment valorisés par exemple).
2.3.1.3	Etudier l'optimisation des filières envisageables	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.2	Concrétiser les solutions issues des études d'optimisation	0,0%	0,0%	Étude pas réalisée.		
2.3.2.1	Concrétiser au moins une solution et avoir concrétisé moins d'un	0,0%	0,0%			Non concerné

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

	tiers des solutions retenues dans l'étude					
2.3.2.2	Concrétiser entre un tiers et deux tiers des solutions	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.2.3	Concrétiser plus de deux tiers des solutions	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.2.4	Toutes les solutions ont été concrétisées	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.3	Suivre et accompagner les installations de traitement	0,0%	0,0%	En l'état actuel de la situation, pas étudié.		
2.3.3.1	Mesurer l'effet de l'accompagnement	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.3.2	Valoriser au moins 50% des déchets	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.3.3	Valoriser au moins 60% des déchets	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.3.4	Valoriser au moins 70% des déchets	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.3.5	Valoriser au moins 80% des déchets	0,0%	0,0%			Non concerné
2.3.3.6	Valoriser au moins 90% des déchets	0,0%	0,0%			Non concerné
2.4	Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets	0,0%	0,0%	Le recul est encore insuffisant sur les effets du déploiement du nouveau mode de collecte. Nous suivons les mesures de réduction des tonnages de déchets, mais les impacts environnementaux et sociaux ne sont pas encore étudiés.		

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

2.4.0	Respecter la réglementation	0,0%	0,0%			Afin de respecter entièrement la réglementation, voici les documents nécessaires : - Attestation sur l'honneur déclarant que la réglementation est respectée - Autorisations d'exploiter pour les sites classés ICPE - Autre preuve de la conformité des installations pour les émissions polluantes et les nuisances (olfactives, sonores, etc.) - CR de commission de suivi de site - DUERP Tableau précisant les listes des ICPE sous la responsabilité de la collectivité
2.4.1	Identifier les pistes de réduction des impacts	0,0%	0,0%	En veille.		
2.4.1.1	Programmer une étude pour identifier les pistes de réduction des impacts	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.1.2	Réaliser l'étude et identifier les pistes de réduction des impacts	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.1.3	Prioriser les actions d'optimisation	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.2	Gérer les impacts de la collecte des déchets	0,0%	0,0%	Observation des impacts sociaux des nouveaux modes de collecte		
2.4.2.1	Mettre en place le plan d'actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.2.2	Chiffer les objectifs du plan d'actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.2.3	Démarrer la mise en œuvre des actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.2.4	Mettre en place le pilotage de la progression des actions	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

2.4.3	Mettre en place le report modal de la collecte des déchets	0,0%	0,0%		C29_06_2023_17_ RAPQS 2022.pdf C29_06_2023_17_Annexe_ RAPQS 2022.pdf RAPQS_2021.pdf	Pas fait.
2.4.4	Gérer les impacts du traitement des déchets	0,0%	0,0%	Une partie du traitement est externalisé. Pour la partie réalisée en régie, pas d'étude particulière sur les impacts.		
2.4.4.1	Mettre en place le plan d'actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.4.2	Chiffrer les objectifs du plan d'actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.4.3	Démarrer la mise en oeuvre des actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.4.4	Mettre en place le pilotage de la progression des actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.5	Communiquer sur les impacts	0,0%	0,0%			
2.4.5.1	Planifier les actions de communication	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.5.2	Réaliser une communication écrite	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.5.3	Réaliser une communication orale (réunions d'information, etc.)	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.4.5.4	Communiquer pour prévenir les comportements indésirables	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.5	Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets	75,0%	70,8%			

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

2.5.1	Informer les professionnels	100,0%	100,0%	En cours d'analyse. La communauté de communes a informé les professionnels redevables de la RS lors d'une réunion d'information en septembre 2021. Le guide sur la RS leur a été distribué et l'accompagnement leur a été proposé.	Guide redevance spéciale à destination des professionnels CR rencontre du 05/12/22 de l'accompagnement d'une entreprise Suivi maison pour l'autisme	La Communauté de communes accompagne les professionnels dans leur gestion des déchets avec la signature d'une charte de réduction et valorisation des déchets. Un accompagnement est proposé aux entreprises redevables de la redevance spéciale ainsi qu'aux entreprises volontaires de mieux gérer leurs déchets. L'accompagnement des professionnels signataires de la charte comprend une réunion de concertation, la réalisation du diagnostic, la mise en place d'un plan d'actions (avec la mise à disposition d'outils de communication, de contenants) et le suivi des actions avec évaluation.
2.5.2	Conseiller les professionnels	100,0%	75,0%	Lors de l'accompagnement, un diagnostic des déchets générés est réalisé, suivi de la mise en place d'un plan d'action. Preuve : compte rendu d'une entreprise		
2.5.2.1	Identifier les critères de priorisation des entreprises à conseiller	0,0%	100,0%	Il a été décidé d'accompagner en priorité les entreprises soumises à la redevance spéciale. Preuve : suivi rs 2021- suivi entreprises.	Suivi des entreprises (fichier Excel) à accompagner	Il a été décidé d'accompagner en priorité les entreprises soumises à la redevance spéciale.
2.5.2.2	Conseiller toutes les entreprises ciblées	0,0%	100,0%	L'accompagnement débute par une concertation ayant pour objectif la signature de la charte de partenariat. A partir de là, la réalisation du diagnostic et du plan d'actions est mise en œuvre. Preuve : ex compte rendu rencontre 051222.	Suivi des entreprises (fichier Excel) à accompagner	L'accompagnement débute par une concertation ayant pour objectif la signature de la charte de partenariat. A partir de là, la réalisation du diagnostic et du plan d'actions est mise en œuvre.
2.5.2.3	Disposer d'un taux de satisfaction élevé des entreprises conseillées	0,0%	0,0%	Le taux de satisfaction n'a pas été évalué.		Pas fait.
2.5.3	Structurer et mettre en réseau les acteurs	0,0%	33,3%	L'action sera reprogrammée dans une logique de développement de la	mobiliser_les_acteurs.pdf mobiliser_les_acteurs_GT2.pdf	

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

				transversalité entre les politiques déchets et attractivité économique.		
2.5.3.1	Mettre en place des moyens pour identifier ou fédérer des réseaux d'acteurs sur le territoire	0,0%	100,0%	Une note a été rédigée et validée mais elle n'a pas été diffusée (voir point 2.5.3)	CR des deux groupes de travail organisés	Des groupes de travail ont été menés axés sur les professionnels, avec l'objectif de mobiliser les partenaires et construire un réseau d'acteurs économiques du territoire afin de coconstruire les actions du PLPDMA. L'action sera reprogrammée dans une logique de développement de la transversalité entre les politiques déchets et attractivité économique.
2.5.3.2	Mettre en place des moyens pour accompagner les projets dans leur définition	0,0%	0,0%			Pas fait.
2.5.3.3	Mettre en place des moyens pour soutenir le déploiement des projets	0,0%	0,0%			Pas fait.

RAPPORT DETAILLE

AXE 3 - Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires

Score revu à la baisse Score identique Score revu à la hausse

Nota :

- Les commentaires du candidat sont ceux reçus lors du dépôt du dossier et complétés lors de l'audit.
- Les preuves sont celles reçues lors du dépôt du dossier complétées durant l'audit.

Score annoncé	Score auditeur
3,3%	9,2%

		Score annoncé	Score audit	Commentaires de la collectivité	Preuves	Commentaires audit
3.1	Identifier et développer des filières/domaines à enjeu en lien avec l'économie circulaire sur le territoire	13,3%	28,0%	Plusieurs filières à enjeux économiques, ayant un impact sur la valeur ajoutée locale et l'emploi, ont été identifiées. Il s'agit de : la filière bois, le chanvre, maraichage, la filière viande. Dans une moindre mesure, le transport/logistique et la métallurgie sont également des filières à enjeux. Certaines de ces filières ont un lien avec l'économie circulaire.		
3.1.1	Réaliser le diagnostic des filière(s) à enjeux d'économie circulaire	40,0%	34,0%	Des diagnostics de filière ont été faits, mais pas sous le prisme de l'économie circulaire. Ils sont généraux et doivent être retravaillés en tenant compte des questions d'économie circulaire. Il faut noter que le questionnaire sur ce qu'est une filière à enjeu d'économie circulaire n'a jamais été	Dossier de presse - Labellisation Etablissement Bio Engagé.pdf Présentation bilan actions 2022 filière chanvre 17 janvier 2023.pdf Présentation compilée 30 juin v2.pdf Présentation filière Chanvre 79 - Bureau 5 mai 2022.pdf	

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

				clairement posé, et donc, le territoire ne dispose pas d'une liste de filières à enjeux d'économie circulaire.		
3.1.1.1	Prioriser la filière (les filières) à diagnostiquer	100,0%	30,0%	La liste des filières à diagnostiquer n'est pas établie ni priorisée. De manière empirique, quelques filières font l'objet d'analyses plus précises. Filière bois : lancement d'une dynamique pour fédérer les entreprises de la filière bois sur le territoire. Un évènement a eu lieu le 30 juin 2022 et un autre est prévu le 6 juillet prochain, sur le thème de l'emploi et de la formation. Pour l'instant, le thème de l'économie circulaire n'a pas été traité. Filière produits locaux et restauration collective : Mangeons Mellois Autres filières à définir	Dossier de presse - Labellisation Etablissement Bio Engagé Présentation bilan actions 2022 filière chanvre 17 janvier 2023 Présentation compilée 30 juin Présentation filière Chanvre 79 - Bureau 5 mai 2022	La liste des filières à diagnostiquer n'est pas établie ni priorisée. De manière empirique, quelques filières font l'objet d'analyses plus précises. Il ne s'agit donc pas d'un diagnostic à proprement parler. Filière bois : lancement d'une dynamique pour fédérer les entreprises de la filière bois sur le territoire. Un évènement a eu lieu le 30 juin 2022 et un autre est prévu le 6 juillet prochain, sur le thème de l'emploi et de la formation. Pour l'instant, le thème de l'économie circulaire n'a pas été traité. Filière chanvre : structuration de la filière avec 3 groupes de travail : - un groupe d'agriculteur pour apprendre les pratiques culturelles et adapter le matériel - un groupe de chefs cuisiniers (RHD et restauration privée) pour expérimenter des recettes à base de chanvre - un groupe d'entreprises artisanales pour intégrer le chanvre en tant que matériau de construction

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

Filière produits locaux et
restauration collective :
Mangeons Mellois

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

3.1.1.2	Disposer d'un diagnostic de filière(s) à enjeux d'économie circulaire en cours de réalisation	0,0%	30,0%	Filière bois : un diagnostic des entreprises du territoire a été réalisé avec le Comité de Bassin d'Emploi, selon les différentes étapes de transformation du bois, de l'amont (exploitation forestière) à l'aval (commerces). Il a été présenté aux entreprises de la filière le 30 juin 2022. Il nécessite des mises à jour et une lecture plus fine, notamment sur les problématiques de recrutement et de RSE. Cf diaporama ci-joint (diapos 26 à 35). Filière chanvre : en cours (cf doc de bilan des actions "Chanvre" en 2022) Filière produits locaux en RHD : à mettre à jour PAAT à venir	Dossier de presse - Labellisation Etablissement Bio Engagé Présentation bilan actions 2022 filière chanvre 17 janvier 2023 Présentation compilée 30 juin Présentation filière Chanvre 79 - Bureau 5 mai 2022	Il ne s'agit donc pas d'un diagnostic consolidé à proprement parler. Filière bois : un diagnostic des entreprises du territoire a été réalisé avec le Comité de Bassin d'Emploi, selon les différentes étapes de transformation du bois, de l'amont (exploitation forestière) à l'aval (commerces). Il a été présenté aux entreprises de la filière le 30 juin 2022. Il nécessite des mises à jour et une lecture plus fine, notamment sur les problématiques de recrutement et de RSE. Filière chanvre : en cours Filière produits locaux en RHD : à mettre à jour Un PAAT est à venir De manière générale, un diagnostic consolidé intégrerait ces analyses de filières, en les priorisant, et en adoptant une vision "économie circulaire" dédiée
---------	---	------	-------	---	--	--

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

3.1.1.3	Disposer d'un diagnostic de filière(s) à enjeux d'économie circulaire finalisé	0,0%	30,0%	Restauration scolaire et produits locaux : la démarche Mangeons Mellois, lancée il y a plus de 12 ans, organise l'approvisionnement des cantines scolaires (compétence de la Communauté de communes) en produits locaux. Les contacts se font en direct avec les producteurs et la Direction de l'Education de la Communauté de communes. Aujourd'hui, cela représente 38 écoles, 121 classes de maternelle et élémentaires, 2455 enfants, 42 agents de restauration, 35 cantines (soit 16 sites de production, 18 satellites, 3 haltes garderies et 3 sites extrascolaires), 410 000 repas par an (soit 2800 repas par jours), une vingtaine de producteurs adhérents au dispositif. Mangeons Mellois est labellisé depuis novembre 2019 "mon restau-responsable" et depuis septembre 2022 "Territoire Bio Engagé" avec 27,87 % de produits bio introduits dans les repas. Cf communiqué de presse ci-joint.	Support de présentation de l'animation de la filière bois	Un diagnostic a été réalisé pour la filière bois, mais la preuve ne comporte que le support de présentation, et le diagnostic ne prend pas comme angle d'approche l'économie circulaire. Il permet donc d'atteindre seulement 30% du score.
3.1.1.4	Partager le diagnostic avec les acteurs clés des filières étudiées	0,0%	50,0%	Filière bois : un diagnostic de la filière a été fait, mais de manière générale ; l'aspect "économie circulaire" n'a pas été traité. Filière chanvre : expérimentation en cours Mangeons Mellois : bilan annuel avec les producteurs Entreprises des ZAE : pas fait	Support de présentation de l'animation de la filière bois	Une présentation a été réalisée pour la filière bois mais le diagnostic ne prend pas comme angle d'approche l'économie circulaire.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

3.1.2	Construire un plan d'action spécifique	0,0%	50,0%	Une approche en économie circulaire sera menée sur les zones d'activités économiques (ZAE) communautaires. Le Schéma des ZAE a été adopté en conseil communautaire du 30 juin. Les entreprises présentes sur les ZAE retenues seront alors contactées pour faciliter/accélérer leur mise en réseau, qui pourra se traduire par des partenariats en économie circulaire	C29_06_2023_04_Annexe_Définition du schéma des ZAE.pdf C29_06_2023_04_Définition du schéma des ZAE.pdf	
3.1.2.1	Construire le plan d'actions	0,0%	100,0%		Présentation filière Chanvre 79 - Bureau 5 mai 2022	La collectivité a réalisé un plan d'actions pour la filière chanvre présenté lors de la restitution du projet (actions menées en 2022 et actions prévues pour 2023)
3.1.2.2	Coconstruire le plan d'action avec les acteurs clés des filières	0,0%	100,0%			Filière chanvre : structuration de la filière avec 3 groupes de travail : - un groupe d'agriculteur pour apprendre les pratiques culturelles et adapter le matériel - un groupe de chefs cuisiniers (RHD et restauration privée) pour expérimenter des recettes à base de chanvre - un groupe d'entreprises artisanales pour intégrer le chanvre en tant que matériau de construction
3.1.2.3	Valider le plan d'actions	0,0%	0,0%			Le plan d'actions 2024-2025 a été validé mais n'a pas encore été publié
3.1.2.4	Réaliser les actions du plan d'actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.1.3	Piloter et suivre les résultats du plan d'actions	0,0%	0,0%	Le territoire n'est pas doté d'un plan d'actions sur l'économie circulaire. Les actions citées ci-dessus sont en cours de mise en œuvre et pas encore évaluées.		

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

3.1.3.1	Définir un protocole de suivi	0,0%	0,0%			Le territoire n'est pas doté d'un plan d'actions sur l'économie circulaire. Les actions citées ci-dessus sont en cours de mise en oeuvre et pas encore évaluées.
3.1.3.2	Recueillir les données	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.1.3.3	Analyser l'évolution des indicateurs et ajuster le plan d'actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.2	Réaliser des achats responsables	0,0%	0,0%	La collectivité a publié plusieurs marchés exemplaires qui impactent l'économie circulaire, comme le marché de denrées alimentaires pour la restauration scolaire (pièce jointe justificative : CCTP du marché) La collectivité a une cellule marché composée d'un seul agent qui gère tous les marchés. Il n'y a pas d'agent spécialisé dans l'achat durable, ni d'acheteur.		
3.2.0	Mettre en place le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)	0,0%	0,0%			La collectivité n'est pas concernée.
3.2.1	Définir la politique d'achats responsables et sensibiliser	0,0%	0,0%		19201133 DELPLANQUE_001.pdf CCTP_M22ED02 Denrées alimentaires.pdf Convention_CBE_signée-CCMEP.pdf Délibération - C15_12_2022_39_Comité de Bassin d'Emploi (CBE) - Convention pluriannuelle 2023-25.pdf	
3.2.1.1	Décider d'engager une structuration de sa politique d'achats responsables	0,0%	0,0%			Si certains marchés "exemplaires" sont réalisés, notamment pour les denrées alimentaires de la restauration scolaire, ces initiatives proviennent des directions et il n'y a pas de politique globale

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

						d'achat responsable dans la collectivité.
3.2.1.2	Disposer d'une politique d'achat structurée	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.2.1.3	Réaliser une cartographie des achats	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.2.1.4	Sensibiliser et former à la pratique des achats responsables au sein de la collectivité	0,0%	0,0%	Formation de certains agents dans le cadre du PLPDMA + insertion des critères environnementaux dans les marchés. Cette démarche n'a pas été généralisée dans la collectivité.	Support de formation développement durable et achats oyvkucs	Formation des agents en charge des marchés publics avec un acheteur (pièce justificative Delplanque)
3.2.2	Expérimenter l'intégration de dispositions relevant de l'économie circulaire	0,0%	0,0%			
3.2.2.1	Disposer d'au moins 30% des marchés publics incluant des dispositions environnementales	0,0%	0,0%			La collectivité n'a pas fixé d'objectif chiffré pour mesurer sa progression dans ses pratiques d'achats durables. Cette action est identifiée dans le PLPDMA, mais ne peut pas être concrétisée faute d'agent pour l'animer dans la Direction Juridique (direction support).
3.2.2.2	Disposer d'au moins 60% des marchés publics incluant des dispositions environnementales	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.2.2.3	Disposer d'au moins 30% des marchés publics incluant des dispositions sociales	0,0%	0,0%	Développement des clauses sociales à venir (convention avec le CBE). Voir 3.2.1.4		Subvention de fonctionnement au Comité de Bassin d'Emploi, avec une convention précisant la promotion des clauses sociales et l'accompagnement des structures publiques et privées, ainsi que des structures d'insertion.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

3.2.3	Pérenniser la démarche	0,0%	0,0%	La collectivité n'a pas défini de démarche d'achats responsables, dont ne peut pas la pérenniser.		
3.2.3.1	Mettre en place un tableau de bord	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.2.3.2	Participer au réseau d'acheteurs	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.2.3.3	Promouvoir les achats responsables	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.3	Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire	5,0%	25,0%	La collectivité n'a pas de stratégie, ni d'actions pour accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire.		
3.3.1	Communiquer et sensibiliser à la consommation responsable et à la sobriété	0,0%	0,0%	En l'absence d'accompagnement dans ce domaine, il n'y a pas non plus de communication.		
3.3.1.1	Disposer de support(s) de communication recensant les solutions de consommation sobre et responsable sur le territoire	30,0%	0,0%			Pas fait.
3.3.1.2	Organiser des ateliers de sensibilisation à la consommation sobre et responsable	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.3.1.3	Soutenir financièrement ou organiser des événements mettant en avant la consommation responsable et la sobriété	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

3.3.2	Promouvoir et lancer une dynamique relative à la consommation responsable et de sobriété	0,0%	0,0%	La collectivité s'interroge sur ses consommations énergétiques, et a expérimenté la baisse du chauffage des bureaux des agents à 19 degrés, la baisse de la température de la piscine de Melle à 27 degrés, envisage la fermeture des piscines d'été. Mais ces actions restent encore ponctuelles et ne s'inscrivent pas dans une démarche globale de sobriété énergétique. Par contre, aucune action n'a été réalisée sur la consommation et la sobriété des matières premières.		
3.3.2.1	Sensibiliser les élus et les techniciens	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.3.2.2	Former les élus et les techniciens	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.3.2.3	Disposer d'une liste d'actions à décliner dans chaque service formé	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.3.2.4	Formaliser dans un document une vision et un plan d'action de la collectivité sur consommation responsable et la sobriété	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

3.3.3	Agir pour la consommation responsable et la sobriété dans le cadre de ses compétences	20,0%	40,0%	Les interventions de sensibilisation des scolaires sont délivrées par les associations partenaires conventionnées avec Mellois en Poitou dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe éducation du PLPDMA. Promouvoir le stop pub : la collectivité alimente les communes en stop pub à leur demande, pièce justificative : courrier d'envoi aux communes soutenir et faire des actions "zéro déchets" avec les écoles et événementiel : animation en interne par l'un des animateurs du service prévention qui réalise les temps de sensibilisation auprès du grand public.	2022_09_retour_Fête_du_BIO.docx Affiche Pique-nique zéro déchets.pdf Affiche stop pub.pdf affiche goûter 0 déchet.png convention_ateliers_simplicité_signée.pdf convention_betai_signée.pdf fiche_animation_Fête du BIO.docx lettre mariies STOP PUB.pdf note_interne_gestion_dechets_exemplarité.docx planning_gestion_dechets_sites_administratifs.pdf pp_plpdma_ecoexemplarité_CODIR_2022.pdf récap écoles - séances PLPDMA.ods	
3.3.3.1	Réaliser des actions à destination d'établissements scolaires	100,0%	100,0%	Actions sur le zéro déchets, Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires (Mangeons Mellois)	Affiches sur le zéro gaspi Support des animations réalisées et conventions	Actions sur le zéro déchets, Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires (Mangeons Mellois)
3.3.3.2	Réaliser des actions sur au moins 1 autre compétence de la collectivité	0,0%	100,0%	Sobriété pour le service déchets : harmonisation du tri sur l'ensemble des sites administratifs de la communauté de communes, pièce justificative : diagnostic des déchets générés sur les sites administratifs + note interne éco-exemplarité+ support de présentation en réunion CODIR Pas d'autre compétence concernée dans la collectivité	Diagnostic des déchets générés sur les sites administratifs + note interne éco-exemplarité+ support de présentation en réunion CODIR	Sobriété pour le service déchets : harmonisation du tri sur l'ensemble des sites administratifs de la communauté de communes
3.3.3.3	Réaliser des actions sur au moins 3 compétences de la collectivité	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.3.3.4	Réaliser des actions de façon transversale qui	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

	concernent toutes les actions de la collectivité					
3.3.4	Accompagner les acteurs externes sur des actions de consommation responsable et de sobriété	0,0%	60,0%			
3.3.4.1	Mettre en place au moins une action	0,0%	100,0%		Café réparation : Groupe de travail réalisé (compte-rendu) sur l'accompagnement des porteurs de projets	Cafés réparation : Mellois en Poitou dans le cadre de son PLPDMA soutient les porteurs de projets (associations locales) en termes de communication pour l'organisation de ces cafés réparation.
3.3.4.2	Mettre en place un ensemble d'actions vers une cible	0,0%	100,0%		Réunion de lancement, et bilan	Famille zéro déchet : un agent d'animation du service prévention a lancé une campagne de recrutement de Familles tests "zéro déchets" en 2021, ces familles ont été suivies et un bilan a été réalisé.
3.3.4.3	Mettre en place un ensemble d'actions vers l'ensemble des cibles clés du territoire	0,0%	0,0%	L'ensemble des cibles clés n'a pas été touché.		Pas fait.
3.4	Soutenir et accompagner l'écoconception des produits transformés et des services du territoire	0,0%	0,0%	L'écoconception est un domaine qui n'a pas été traité par la collectivité. Pour l'instant, ce n'est pas un sujet qui est abordé avec les partenaires économiques.		
3.4.1	Animer le réseau	0,0%	0,0%	Il n'y a pas de réseau de partenaires sur l'écoconception, sur le territoire		
3.4.1.1	Organiser au moins un événement par an avec les entreprises du territoire	0,0%	0,0%	Des événements sont organisés avec les entreprises du territoire, mais pas sur l'écoconception		Pas fait.
3.4.1.2	Organiser au moins 2 événements par an avec les entreprises du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

3.4.1.3	Organiser au moins 3 événements par an avec les entreprises du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.4.1.4	Organiser au moins 4 événements par an avec les entreprises du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.4.2	Encourager la collaboration entreprises-établissements de formation	0,0%	0,0%	La collectivité participe au Comité Local Ecole Entreprises, mais le sujet de l'éco-conception n'est pas mis en avant		
3.4.2.1	Etablir la liste des établissements du territoire qui dispensent une formation en écoconception	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.4.2.2	Disposer au moins d'un partenariat avec un organisme/entreprise conclu sous l'égide de la collectivité abordant le développement de l'écoconception	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.4.3	Accompagner les entreprises	0,0%	0,0%	La collectivité accompagne les entreprises et les sensibilise à l'impact environnemental de leurs projets, mais l'éco-conception n'est pas développée. Elle est évoquée via la sobriété énergétique, de manière très générale.		
3.4.3.1	Accompagner les entreprises au travers d'opérations collectives	0,0%	0,0%	Il est prévu la création d'un dispositif d'aide aux artisans et commerçants, qui comporte des actions collectives. A voir si le thème de l'éco-conception fera l'objet d'un atelier ou s'il sera globalisé dans une autre thématique		Il est prévu la création d'un dispositif d'aide aux artisans et commerçants, qui comporte des actions collectives. A voir si le thème de l'éco-conception fera l'objet d'un atelier ou s'il sera globalisé dans une autre thématique

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

3.4.3.2	Accompagner les entreprises au travers d'un accompagnement individuel	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.4.4	Ecoconcevoir les projets à impacts	0,0%	0,0%	La collectivité est sensible à l'écoconception de ses bâtiments. Mais il n'y a pas de projet sur l'écoconception des produits et services du territoire		
3.4.4.1	Disposer d'une méthodologie d'écoconception des projets à impact	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.4.4.2	Mettre en oeuvre la pensée cycle de vie sur les projets structurants	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5	Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	0,0%	0,0%	Le territoire n'a pas mis en place de démarche d'EIT à ce jour. Des réflexions sont en cours pour envisager une démarche d'EIT à l'échelle des zones d'activités économiques.		
3.5.1	Elaborer la stratégie et structurer en interne	0,0%	0,0%	La collectivité vient juste d'adopter son Schéma des ZAE. Il n'y a donc pas encore de projet d'EIT.		Pas fait. La collectivité vient juste d'adopter son Schéma des ZAE. Il n'y a donc pas encore de projet d'EIT.
3.5.2	Mettre en réseau les acteurs et mettre en place une gouvernance	0,0%	0,0%			
3.5.2.1	Réaliser au moins une action	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.2.2	Réaliser au moins 2 actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.2.3	Réaliser au moins 3 actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.2.4	Réaliser au moins 4 actions	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.3	Accompagner opérationnellement les projets	0,0%	0,0%			

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

3.5.3.1	Financer ou internaliser un animateur EIT	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.3.2	Contribuer à l'identification de nouvelles synergies	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.3.3	Mettre en œuvre au moins une synergie par an	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.3.4	Mettre en œuvre au moins 2 synergies par an	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.3.5	Mettre en œuvre 3 synergies ou plus par an	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.3.6	Intégrer l'EIT dans les projets d'aménagement du territoire (zones d'activités)	0,0%	0,0%	Ce sujet sera étudié dans le cadre du Schéma d'accueil des entreprises, à partir des entreprises présentes sur les ZAE communautaires		Pas fait.
3.5.3.7	Au moins une synergie mise en œuvre sur les activités de la collectivité	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.4	Pérenniser et partager les expériences	0,0%	0,0%			
3.5.4.1	Transférer le pilotage de la démarche	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.4.2	Disposer d'un ETP dédié	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.5.4.3	Renseigner les projets EIT sur la plateforme ELIPSE et SYNAPSE et communiquer	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6	Soutenir et accompagner l'économie de la fonctionnalité et de la coopération	0,0%	1,9%	La collectivité ne s'est pas emparée de ce sujet.		
3.6.1	Sensibiliser et former	0,0%	12,5%			
3.6.1.1	Engager une formation du personnel de la collectivité	0,0%	50,0%	La directrice de la Direction de l'Attractivité économique et touristique a participé à un colloque sur l'économie de la fonctionnalité et en a fait un retour à l'équipe.	Mail de confirmation d'inscription au colloque Mail reçu suite à la participation au colloque	La directrice de la Direction de l'Attractivité économique et touristique a participé à un colloque sur l'économie de la fonctionnalité et en a fait un retour à l'équipe. C'était une

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

				C'était une première sensibilisation, qui n'a pas été suivie de formation.		première sensibilisation, qui n'a pas été suivie de formation.
3.6.1.2	Avoir formé des personnes de la collectivité	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.1.3	Engager une sensibilisation des acteurs du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.1.4	Sensibiliser les acteurs du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.2	Soutenir les entreprises du territoire et construire des réponses aux enjeux de politique publique adaptées aux différents usages	0,0%	0,0%			
3.6.2.1	Participer à des actions d'animation des entreprises	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.2.2	Adhérer à une structure d'animation des acteurs du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.2.3	Soutenir financièrement une structure d'animation des acteurs du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.2.4	Intégrer des critères d'économie de la fonctionnalité et de la coopération dans la commande publique	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.3	Apprendre à coopérer dans une dynamique d'écosystèmes entre acteurs publics et privés dans le cadre des projets coopératifs territoriaux	0,0%	0,0%			

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

3.6.3.1	Faire émerger un projet coopératif territorial d'économie de la fonctionnalité et de la coopération ou participer à un projet	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.3.2	Piloter et stabiliser un écosystème coopératif territorial d'économie de la fonctionnalité et de la coopération	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.4	Evaluer les effets	0,0%	0,0%			
3.6.4.1	Identifier les effets à évaluer	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.4.2	Identifier les modalités d'évaluation	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.6.4.3	Mettre en place une évaluation	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.7	Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et l'expérimentation	0,0%	0,0%	Le territoire est composé de structures de recherche (CNRS à Chizé) et d'entreprises innovantes. Pour l'instant, elle n'accompagne pas directement ces structures ; elle met en relation les entreprises avec des experts via ses partenariats avec les Chambres consulaires.		
3.7.1	Accompagner non financièrement des programmes	0,0%	0,0%			
3.7.1.1	Accepter des sollicitations pour des programmes d'études ou de R&I	0,0%	0,0%	La collectivité est partenaire du CNRS de Chizé pour un projet portant sur la biodiversité et l'impact des pratiques agricoles sur l'alimentation. Les circuits courts sont concernés. Le CNRS a répondu à un appel à projets de l'Etat, dans lequel Mellois en Poitou était partenaire, mais n'a finalement pas été retenu.		Pas fait.
3.7.1.2	S'impliquer dans le suivi des travaux	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

3.7.1.3	S'approprier les résultats afin d'améliorer ses pratiques	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.7.2	Financer des projets de R&I	0,0%	0,0%			
3.7.2.1	Disposer d'au moins 1 projet en tant que collectivité < 100 000 habitants ou entre 2 à 9 projets en tant que collectivité > 100 000 habitants	0,0%	0,0%			Pas fait.
3.7.2.2	Disposer d'au moins 2 projets en tant que collectivité < 100 000 habitants ou au moins 10 projets en tant que collectivité > 100 000 habitants	0,0%	0,0%			Pas fait.

RAPPORT DETAILLE

AXE 4 - Outils financiers du changement de comportement

Score revu à la baisse Score identique Score revu à la hausse

Nota :

- Les commentaires du candidat sont ceux reçus lors du dépôt du dossier et complétés lors de l'audit.
- Les preuves sont celles reçues lors du dépôt du dossier complétées durant l'audit.

Score annoncé	Score auditeur
8,3%	18,7%

		Score annoncé	Score audit	Commentaires de la collectivité	Preuves	Commentaires audit
4.1	Connaître les coûts de la gestion des déchets pour maîtriser les dépenses publiques	20,0%	26,0%	Les coûts apparaissent dans le RAPQS annuel. Travail prospectif sur le budget déchet ayant mené à augmenter le taux de la TEOM en 2023. Suite à la fusion des 8 anciennes collectivités (4 communautés de communes et 4 syndicats intercommunaux) en 2017, Mellois en Poitou a harmonisé les modes de collecte des déchets dans une démarche d'optimisation budgétaire.		
4.1.0	Rédiger le rapport annuel SPPGD	0,0%	0,0%	Ce document correspond au RAPQS en PJ		
4.1.0.1	Rédiger le rapport annuel	0,0%	0,0%	Le rapport d'activité 2022 a été approuvé en conseil communautaire du mois de juin.	Rapport 2021 Rapport 2022 Délibération d'approbation	Le rapport d'activité 2022 a été approuvé en conseil communautaire du mois de juin.
4.1.0.2	Rédiger le rapport annuel avec tous les	0,0%	0,0%		Lien de téléchargement sur le site internet	

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

	éléments du décret et le publier en ligne					
4.1.1	Connaître la structure des coûts de la gestion des déchets	100,0%	100,0%	Nous réalisons le remplissage annuel de la matrice des couts (compta cout) et une prospective budgétaire a été réalisée pour ajuster le taux de la TEOM.	Matrice_2022_Mellois en Poitou.xls	
4.1.1.1	Réaliser la matrice des coûts	100,0%	100,0%	Matrice des couts réalisée dans SINOE	Matrice 2022	Le remplissage annuel de la matrice est réalisé.
4.1.1.2	Positionner les résultats de la matrice des coûts par rapport à d'autres collectivités	100,0%	100,0%	Les taux de TEOM ont été comparés mais pas les matrices de coûts - vérifier avec Sandie	Preuve CR sur l'optimisation de la collecte verre compta-coût	Les taux de TEOM et les matrices de coûts ont été comparés
4.1.2	Etudier les pistes d'optimisation	0,0%	0,0%	Le taux de la TEOM étant tout juste voté, il n'y a pas le recul budgétaire nécessaire pour entrevoir les pistes d'optimisation		
4.1.2.1	Analyser la matrice des coûts	0,0%	0,0%			Le taux de la TEOM étant tout juste voté, il n'y a pas le recul budgétaire nécessaire pour entrevoir les pistes d'optimisation
4.1.2.2	Réaliser une étude au cours des deux dernières années écoulées	0,0%	0,0%			Pas fait.
4.1.3	Agir pour optimiser les dépenses publiques de gestion de déchets	0,0%	20,0%	Déploiement des nouveaux modes de collecte : la collectivité a choisi la collecte en bacs collectifs pour les OM et les emballages pour optimiser les coûts du service. Ce déploiement a démarré en 2021, il a été finalisé en juillet 2023, il n'y a pas assez de recul pour mesurer l'effet budgétaire de cette optimisation.		

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

4.1.3.1	Mettre en oeuvre jusqu'à 50% des actions suite à l'étude	0,0%	80,0%			Déploiement des nouveaux modes de collecte : la collectivité a choisi la collecte en bacs collectifs pour les OM et les emballages pour optimiser les coûts du service. 7 actions dans le plan d'actions. Cette action (en temps et argent) représente 80% des actions.
4.1.3.2	Mettre en oeuvre plus de 50% des actions suite à l'étude	0,0%	0,0%			Pas fait.
4.1.3.3	Mettre en oeuvre toutes les actions suite à l'étude	0,0%	0,0%			Pas fait.
4.1.4	Communiquer sur la démarche d'optimisation	0,0%	0,0%	A l'issue de l'évaluation budgétaire du nouveau mode de collecte, une communication spécifique sera envisagée.		
4.1.4.1	Communiquer sur le positionnement et les résultats	0,0%	0,0%			A l'issue de l'évaluation budgétaire du nouveau mode de collecte, une communication spécifique sera envisagée.
4.1.4.2	Communiquer sur les objectifs et la démarche d'amélioration	0,0%	0,0%			Pas fait.
4.2	Mettre en place un système de financement qui encourage l'adhésion aux pratiques de l'économie circulaire	0,0%	25,0%	L'harmonisation des modes de collecte et notamment la généralisation de la TEOM ont été réalisés en 2021. La collectivité s'est construite récemment, l'harmonisation de ces mesures est tout juste effective et ne permet pas encore d'envisager une évolution vers des dispositifs plus incitatifs, en particulier depuis la décision d'augmentation de la TEOM de juillet 2023 qui fragilise déjà les ménages.		

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

4.2.1	Facturer des usagers non ménagers	0,0%	100,0%	En réflexion : révision à terme de la facturation des professionnels en déchèterie et des gros producteurs avec la Redevance spéciale.	C06_04_2023_10_Taux_TEOM.pdf Dépliant A5 guide redevance spéciale vf - Imprimeur.pdf doc_guide_teom.pdf pp_prospective_financiere_teom_bureau_30032023.pdf	
4.2.1.1	Engager la mise en place de la redevance spéciale	100,0%	100,0%	La redevance spéciale a été généralisée à l'ensemble du territoire en 2021 et elle ne concerne que les professionnels qui génèrent plus de 1320 litres d'OM par semaine.	Dépliant / guide sur la redevance spéciale à destination des professionnels Document présentant les taux de TEOM	La redevance spéciale a été généralisée à l'ensemble du territoire en 2021 et elle ne concerne que les professionnels qui génèrent plus de 1320 litres d'OM par semaine.
4.2.1.2	Couvrir toutes les communes du territoire avec la redevance spéciale	100,0%	100,0%	La redevance spéciale couvre toutes les entreprises sur le territoire Mellites en Poitou. Preuve : dépliant redevance spéciale		La redevance spéciale couvre toutes les entreprises sur le territoire Mellites en Poitou.
4.2.2	Etudier le potentiel de mise en place de la Tarification incitative (Ti)	0,0%	0,0%	La collectivité n'est pas concernée car les élus ont adopté un nouveau mode de collecte, avec les bacs collectifs. Le déploiement du nouveau mode de collecte vient juste de se terminer.		La collectivité n'est pas concernée car les élus ont adopté un nouveau mode de collecte, avec les bacs collectifs. Le déploiement du nouveau mode de collecte vient juste de se terminer.
4.2.2.1	Engager l'étude de la mise en place de la tarification incitative (phase de lancement)	0,0%	0,0%			
4.2.2.2	Disposer d'une étude de mise en place de la tarification incitative en cours de réalisation (phase de réalisation)	0,0%	0,0%			
4.2.2.3	Disposer d'une étude de mise en place de la tarification incitative réalisée (étude terminée)	0,0%	0,0%			
4.2.3	Mettre en oeuvre la Redevance Spéciale incitative pour les	0,0%	0,0%			

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

	usagers non ménagers					
4.2.3.1	Inclure une part variable dans la redevance spéciale en fonction des levées et/ou pesées	0,0%	0,0%			
4.2.3.2	Différencier la redevance spéciale en fonction des flux	0,0%	0,0%			
4.2.4	Mettre en oeuvre la Tarification incitative (Ti) pour tous les usagers	0,0%	0,0%	Rq: plutôt non fait que non concerné car incitatif		
4.2.4.1	Lancer la mise en place de la tarification incitative	0,0%	0,0%			
4.2.4.2	Couvrir toute la population de la collectivité avec la tarification incitative	0,0%	0,0%			
4.2.5	Mettre en place la Tarification incitative (Ti) du second niveau	0,0%	0,0%	ok pour rester en non concerné		
4.2.5.1	Inclure une part variable en fonction de sa production de déchets dans la facturation des adhérents	0,0%	0,0%			
4.2.5.2	Différencier la facturation des adhérents en fonction des flux	0,0%	0,0%			
4.3	Promouvoir et mettre en place des outils financiers en faveur de l'économie circulaire	5,0%	5,0%	Le territoire n'a pas mis en place une démarche structurée d'économie circulaire. La communauté de communes a lancé en 2022 un dispositif d'aide à l'immobilier agricole, pour les		Le territoire n'a pas mis en place une démarche structurée d'économie circulaire. La communauté de communes a lancé en 2022 un dispositif d'aide à l'immobilier agricole, pour les

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

	à destination des autres acteurs du territoire			agriculteurs qui font des travaux afin de développer les circuits de proximité ou de diversifier leur production.		agriculteurs qui effectuent des travaux afin de développer les circuits de proximité ou de diversifier leur production.
4.3.1	Réaliser une veille	0,0%	0,0%			Pas fait.
4.3.2	Communiquer sur les moyens de financement	0,0%	0,0%	La Communauté de communes ne communique pas sur la globalité des moyens de financement de l'économie circulaire. Pour le public d'entreprises, ce sont surtout les structures consulaires ou la Région Nouvelle Aquitaine qui font la promotion de dispositifs. La communauté de communes communique uniquement sur son propre dispositif d'aide à l'immobilier agricole, mais n'affiche pas un positionnement fort sur l'économie circulaire. En revanche un fonds "projet de territoire" est proposé pour financement de projets de transition écologique portés sur le territoire pour les communes et les associations, avec des critères engagés (voir PJ). Ce fonds vient d'être proposé et n'a pas encore été appliqué.	Fiche de renseignement pour une candidature au Projet de Territoire	Un fonds "projet de territoire" est proposé pour financement de projets de transition écologique portés sur le territoire pour les communes et les associations, avec des critères engagés (ce fonds concerne la transition écologique au sens large, pas seulement l'économie circulaire). Ce fonds vient d'être proposé et n'a pas encore été appliqué.
4.3.3	Accompagner les acteurs du territoire	0,0%	0,0%			
4.3.3.1	Mettre en place des moyens pour identifier les acteurs en recherche de financements	0,0%	0,0%	Via son appel à projets sur l'immobilier agricole, certains agriculteurs prennent contact avec la Communauté de communes pour des projets qui peuvent avoir un lien avec l'économie circulaire, mais qui ne sont pas éligibles, ou pas retenus. Dans ce cas, la Communauté de		Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

				communes réoriente vers la structure qui lui semble la plus adaptée (Région, chambres consulaires et autres). Mais cette action est ponctuelle.		
4.3.3.2	Mettre en place des moyens pour accompagner les acteurs sur la recherche de financements	0,0%	0,0%			Pas fait.
4.3.3.3	Accompagner des projets	0,0%	0,0%			Pas fait.
4.3.4	Financer des projets sur le sujet de l'économie circulaire	20,0%	20,0%	La collectivité a lancé un Appel à projets sur l'immobilier des exploitations agricoles, dans le cadre de sa compétence économique (aides à l'immobilier d'entreprises). Elle a ciblé les exploitants agricoles qui veulent investir pour développer les circuits de proximité ou diversifier leur production.	C25_05_2023_46_Annexe_Dispositif 2023 d'aide à l'immobilier.pdf C25_05_2023_46_Dispositif 2023 d'aide à l'immobilier.pdf	
4.3.4.1	Disposer de document de référence présentant les modalités de financement	100,0%	100,0%	L'appel à projets de la Communauté de communes sur le dispositif d'aide à l'immobilier agricole s'appuie sur un règlement intérieur, qui fait suite à une délibération du conseil communautaire. Les projets labellisés en production biologique ou Haute Valeur Environnementale peuvent bénéficier d'un bonus de 10 %	Annexe du dispositif d'aide à l'immobilier Dispositif d'aide à l'immobilier	La collectivité a lancé un Appel à projets sur l'immobilier des exploitations agricoles, dans le cadre de sa compétence économique (aides à l'immobilier d'entreprises). Elle a ciblé les exploitants agricoles qui veulent investir pour développer les circuits de proximité ou diversifier leur production. L'appel à projets de la Communauté de communes sur le dispositif d'aide à l'immobilier agricole s'appuie sur un règlement intérieur, qui fait suite à une délibération du conseil

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

					communautaire. Les projets labellisés en production biologique ou Haute Valeur Environnementale peuvent bénéficier d'un bonus de 10 %
4.3.4.2	Lister les projets	0,0%	0,0%		Pas fait.
4.3.4.3	Mettre en cohérence les subventions allouées aux acteurs du territoire au regard de la sobriété	0,0%	0,0%		Pas fait.

RAPPORT DETAILLE

AXE 5 - Coopération et engagement

 Score revu à la baisse
  Score identique
  Score revu à la hausse

Nota :

- Les commentaires du candidat sont ceux reçus lors du dépôt du dossier et complétés lors de l'audit.
- Les preuves sont celles reçues lors du dépôt du dossier complétées durant l'audit.

Score annoncé	Score auditeur
25,2%	33,8%

		Score annoncé	Score audit	Commentaires de la collectivité	Preuves	Commentaires audit
5.1	Actions dirigées vers le Grand Public et les associations	31,4%	31,4%	La Communauté de communes met en place des actions de sensibilisation auprès des différents acteurs du territoire. Sensibilisation (tri, compostage, jardinage, gaspillage alimentaire) aux scolaires avec des interventions délivrées par des associations partenaires conventionnées. Sensibilisation du public lors d'évènements (forum des associations, marché artisans, éco-brocante, festivals). Sensibilisation au public sur l'allongement de la vie des objets via des associations qui récupèrent des objets en déchèterie pour une ressourcerie que soutient la		La Communauté de communes met en place des actions de sensibilisation auprès des différents acteurs du territoire. Sensibilisation (tri, compostage, jardinage, gaspillage alimentaire) aux scolaires avec des interventions délivrées par des associations partenaires conventionnées. Sensibilisation du public lors d'évènements (forum des associations, marché artisans, éco-brocante, festivals). Sensibilisation au public sur l'allongement de la vie des objets via des associations qui récupèrent des objets en

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

				communauté de communes en terme de communication et de prêt de véhicule.		déchèterie pour une ressourcerie que soutient la communauté de communes en terme de communication et de prêt de véhicule.
5.1.1	Informier et sensibiliser le grand public	42,9%	42,9%			Dans le cadre du PLPDMA, plusieurs actions d'information et de sensibilisation du grand public sont réalisées : - soit en interne par le service prévention composé de 5 personnes (1 chef de service, 1 coordinatrice et 3 animateurs) - soit par conventionnement avec des associations locales avec un budget annuel alloué pour rémunération des animations réalisées. La communauté de communes a diffusé en 07/22 le PLPDMA à l'ensemble des usagers qui retrace les actions programmées et communique tous les ans sur les actions de prévention via le Mag. La communauté de communes sensibilise les usagers au travers de manifestations organisées par les associations du territoire. Pour ce faire, une plaquette d'accompagnement a été diffusée auprès de toutes les associations du territoire.
5.1.1.1	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.1.2	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

5.1.1.3	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale (EIT)	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.1.4	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier économie de la fonctionnalité	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.1.5	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable	100,0%	100,0%	Sensibilisation du public durant la SERD dans une grande surface : sensibilisation sur l'achat éco responsable. Jeux du caddie malin avec pour récompense contenant en verre et sac pour achat en vrac.	Flyer de la SERD CR des différentes animations et manifestations	Semaine Européenne de la Réduction des déchets avec sensibilisation et ateliers de consommation responsable (bee wraps, sacs réutilisables etc.) Sensibilisation du public durant la SERD dans une grande surface : sensibilisation sur l'achat éco responsable. Jeux du caddie malin avec pour récompense contenant en verre et sac pour achat en vrac. Animations dans divers événements (éco-brocante, marché artisan, forum des associations)
5.1.1.6	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier allongement de la durée d'usage	100,0%	100,0%	- Soutien à la création d'un café réparation avec l'association ECEMER sur Sauzé Vaussais. (Preuve : bilan du 1er café réparation) - Soutien en communication pour le café réparation de la Beta Pi sur Melle. (Preuve : affiche café réparation) - Mise en place de caissons de réemploi en déchèterie à destination d'associations partenaires conventionnées (preuves : convention + bilan animation avec Emmaüs). Les usagers sont informés que les objets peuvent aller dans le	Affiche du café réparation Bilan 2022 du café réparation Conventions de partenariats avec des associations pour le réemploi en déchèteries Convention de prêt du véhicule pour la ressourcerie	- Soutien à la création d'un café réparation avec l'association ECEMER sur Sauzé Vaussais. - Soutien en communication pour le café réparation de la Beta Pi sur Melle. - Mise en place de caissons de réemploi en déchèterie à destination d'associations partenaires conventionnées Les usagers sont informés que les objets peuvent aller dans le caisson dédié. - Soutien technique pour la ressourcerie avec la mise à disposition d'un véhicule pour

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

				caisson dédié. - Soutien technique pour la ressourcerie avec la mise à disposition d'un véhicule pour transporter les objets récupérés en déchèterie jusqu'à la ressourcerie. (Preuve : convention de prêt du véhicule)		transporter les objets récupérés en déchèterie jusqu'à la ressourcerie.
5.1.1.7	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage	100,0%	100,0%	Sensibilisation lors de manifestations diverses et événements organisés par les communes ou par des associations	CR et bilans de diverses animations sur le recyclage	Sensibilisation lors de manifestations diverses et événements organisés par les communes ou par des associations
5.1.2	Aider à l'action en direction du grand public	57,1%	57,1%	La communauté de communes réalise tout au long de l'année des animations à destination du grand public. - vente de composteurs - mise en place de composteurs dans les restaurations scolaires - soutien aux cafés réparation - organisation d'ateliers durant la SERD Toutes ses actions sont mentionnées dans les axes précédents.		La communauté de communes réalise tout au long de l'année des animations à destination du grand public. - vente de composteurs - mise en place de composteurs dans les restaurations scolaires - soutien aux cafés réparation - organisation d'ateliers durant la SERD Toutes ses actions sont mentionnées dans les axes précédents.
5.1.2.1	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable	100,0%	0,0%	Des ateliers de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et le faire soi-même sont réalisés auprès des scolaires et du grand public avec des associations partenaires. Preuve : devis et factures Conception de magnet avec		Des ateliers de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et le faire soi-même sont réalisés auprès des scolaires et du grand public avec des associations partenaires. Aucune preuve n'a été apportée.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

				recette à partir de restes alimentaires		
5.1.2.2	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.2.3	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale (EIT)	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.2.4	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier économie de la fonctionnalité	0,0%	100,0%		Convention de prêt de véhicule	Prêt d'un véhicule à la ressource
5.1.2.5	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable	100,0%	100,0%	Soutien de l'action Mangeons Mellois avec la direction de l'éducation Action de sensibilisation en grande surface avec le caddie malin	Voir preuves plus haut	Soutien de l'action Mangeons Mellois avec la direction de l'éducation Action de sensibilisation en grande surface avec le caddie malin
5.1.2.6	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier allongement de la durée d'usage	100,0%	100,0%	Participation au café réparation organisés par les associations du territoire. Mise en place de caissons de réemploi sur deux déchèteries du territoire à destination d'associations conventionnées.	Voir preuves plus haut	Participation au café réparation organisés par les associations du territoire. Mise en place de caissons de réemploi sur deux déchèterie du territoire à destination d'associations conventionnées.
5.1.2.7	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage	100,0%	100,0%	Sensibilisation sur le tri des déchets auprès de différentes structures du territoire.	Voir preuves plus haut	Sensibilisation sur le tri des déchets auprès de différentes structures du territoire.
5.1.3	Fédérer les acteurs du territoire	0,0%	0,0%	Création de partenariats ponctuels avec les associations locales existantes, mais il n'y a pas de stratégie de fédération globale des acteurs du territoire. Projet de fédérer les associations pour l'ouverture d'un maillage de recycleries sur le territoire (62 communes) à destination du grand public	Chartes de partenariats avec les associations	Création de partenariats ponctuels avec les associations locales existantes, mais il n'y a pas de stratégie de fédération globale des acteurs du territoire. Projet de fédérer les associations pour l'ouverture d'un maillage de recycleries sur le territoire (62 communes) à destination du grand public

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

				éloigné de la ville centre, étude en cours (CTP en PJ).		éloigné de la ville centre, étude en cours.
5.1.3.1	Réaliser une enquête sur les besoins des acteurs	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.3.2	Analyser les besoins	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.3.3	Créer un ou des espaces communs de dialogue pour les acteurs du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.3.4	Disposer d'accord(s) avec un ou plusieurs acteurs grand public du territoire	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.1.3.5	Publier les indicateurs de réussite des partenariats	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.2	Actions dirigées vers les autres collectivités du territoire	20,0%	45,7%	La communauté de communes n'a pas à ce jour une stratégie de partenariat avec les collectivités. Des projets sont en cours notamment avec la mise en place de composteur partagé.		
5.2.1	Informar, sensibiliser et former les autres collectivités et EPCI de son territoire	14,3%	14,3%	Pour permettre une meilleure appropriation des enjeux et des objectifs du PLPDMA, il a été présenté par la coordinatrice à 22 communes du territoire lors des conseils municipaux. (Preuve : brochure du PLPDMA + suivi présentation cm)	Brochure_PLPDMA_élus.pdf affiche_broyage_commune Vançais_page-0001.jpg guide du compostage MAJ 062023.pdf suivi_presentation_cm.docx	
5.2.1.1	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.2.1.2	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

5.2.1.3	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale (EIT)	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.2.1.4	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier économie de la fonctionnalité	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.2.1.5	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.2.1.6	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier allongement de la durée d'usage	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.2.1.7	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage	100,0%	100,0%	La communauté de communes propose à la location aux usagers de broyeurs à végétaux. Elle dispose de deux broyeurs thermiques et deux broyeurs électriques. Pour les collectivités, le prêt est gratuit. On retrouve les éléments de réservations sur le site de la communauté de communes ou bien sur le guide du compostage. Des actions de broyage à destination des usagers en partenariat avec les communes ont été proposées.	Affiche animation broyage Lien internet du guide de compostage, et liens de réservation de broyeurs	La communauté de communes propose à la location aux usagers de broyeurs à végétaux. Elle dispose de deux broyeurs thermiques et deux broyeurs électriques. Pour les collectivités, le prêt est gratuit. On retrouve les éléments de réservations sur le site de la communauté de communes ou bien sur le guide du compostage. Des actions de broyage à destination des usagers en partenariat avec les communes ont été proposées.
5.2.2	Aider à l'action des autres collectivités et EPCI de son territoire	42,9%	57,1%	Partenariat en cours avec les communes pour les déchets verts. Les communes ont été sollicitées pour répondre à une demande de diagnostic de leur pratique concernant la gestion de leurs déchets verts.	MANIFESTATIONS.xlsx mail_questionnaire_dechets_verts_communes.docx questionnaire_dechets_verts_communes.docx	
5.2.2.1	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

5.2.2.2	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.2.2.3	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale (EIT)	100,0%	0,0%	Des actions de broyage à destination des usagers en partenariat avec les communes ont été proposées (forme de mutualisation). Preuve : affiche animation broyage.		Pas fait. Plutôt à valoriser en économie de la fonctionnalité.
5.2.2.4	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier économie de la fonctionnalité	0,0%	100,0%		Liens de réservation de broyeurs	La communauté de communes propose à la location aux usagers de broyeurs à végétaux. Elle dispose de deux broyeurs thermiques et deux broyeurs électriques. Pour les collectivités, le prêt est gratuit.
5.2.2.5	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable	0,0%	100,0%		Guide du compostage Mail déchets verts aux communes	Mise en place de composteurs partagés
5.2.2.6	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier allongement de la durée d'usage	100,0%	100,0%	Mutualisation de moyens et formation des agents des espaces verts : questionnaire adressé à toutes les communes pour identifier les besoins techniques, humains pour la gestion des déchets verts (dont gestion différenciée etc) (pièces questionnaire déchets verts)	Questionnaire déchets verts aux communes	Mutualisation de moyens et formation des agents des espaces verts : questionnaire adressé à toutes les communes pour identifier les besoins techniques, humains pour la gestion des déchets verts (dont gestion différenciée etc)
5.2.2.7	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage	100,0%	100,0%	Accompagnement au tri et à la collecte des déchets lors d'événements éco responsables organisés par les communes (pièce MANIFESTATIONS)	Liste des différentes manifestations	Accompagnement au tri et à la collecte des déchets lors d'événements éco responsables organisés par les communes (pièce MANIFESTATIONS)
5.2.3	Structurer des partenariats	0,0%	50,0%	La collectivité adhère au SMITED, syndicat départemental de traitement des déchets mais il n'y a pas de	questionnaire_dechets_verts communes.docx	

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

				structuration de partenariats supplémentaire.		
5.2.3.1	Identifier les EPCI à potentiel de collaboration	0,0%	0,0%			Programmé.
5.2.3.2	Identifier les enjeux	100,0%	0,0%			Pas fait.
5.2.3.3	Conclure un/des accord(s) avec un ou plusieurs EPCI du territoire	0,0%	100,0%		Délibération et annexe de la nomination des représentants	La collectivité adhère au SMITED, syndicat départemental de traitement des déchets.
5.3	Actions dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entreprises, commerçants, artisans, y compris associations à activité économique et acteurs économiques publics : type CHU, EHPAD, SEM, ...)	24,3%	24,3%	La communauté de communes accompagne les gros producteurs d'ordures ménagères redevables de redevance spéciale. A l'arrivée du chef de service prévention, l'étendue de l'accompagnement sera revue et élargie.		
5.3.1	Informer et former les acteurs économiques	14,3%	14,3%	Les acteurs économiques sont rencontrés lors de l'accompagnement proposé pour la gestion de leur déchets.	Bilan_animation_Ehpad_Limalonges_2023_02_21.docx	
5.3.1.1	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.1.2	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.1.3	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale (EIT)	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.1.4	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier économie de la fonctionnalité	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.1.5	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.1.6	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit

Territoire Engagé Economie circulaire

	allongement de la durée d'usage					
5.3.1.7	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage	100,0%	100,0%	Animation pour le personnel + résidents Pièce justificative : fiche animation	Bilan d'animation EHPAD Limalonges (2023)	La communauté de communes accompagne les gros producteurs d'ordures ménagères redevables de redevance spéciale. Animation pour le personnel et résidents sur la gestion des déchets.
5.3.2	Aider à l'action à destination des acteurs économiques	42,9%	42,9%	Appel à projets sur l'aide à l'immobilier agricole, pour des projets de développement des circuits de proximité (économie circulaire) ou de diversification	C17_11_2022_13_Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires -Annexe.pdf C17_11_2022_13_Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires.pdf C25_05_2023_46_Annexe_Dispositif 2023 d'aide à l'immobilier.pdf C25_05_2023_46_Dispositif 2023 d'aide à l'immobilier.pdf bilan_animation_MARPHAVIE.docx convention_boite_a_utiles.pdf convention_beta_pi.pdf convention_reemploi-emmaus.pdf convention_reemploi_bidouilles.pdf	
5.3.2.1	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable	100,0%	100,0%	Appel à projets sur l'aide à l'immobilier agricole, pour des projets de développement des circuits de proximité (économie circulaire) ou de diversification. Premier appel à projets lancé fin 2022 et 2ème appel à projets lancé début juin 2023	Dispositif d'aide à l'immobilier (+Annexe)	Appel à projets sur l'aide à l'immobilier agricole, pour des projets de développement des circuits de proximité (économie circulaire) ou de diversification. Premier appel à projets lancé fin 2022 et 2ème appel à projets lancé début juin 2023
5.3.2.2	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

5.3.2.3	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale (EIT)	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.2.4	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier économie de la fonctionnalité	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.2.5	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.2.6	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier allongement de la durée d'usage	100,0%	100,0%	Mise à disposition de caissons de réemploi en déchèterie à destination d'associations partenaires conventionnées Preuve : convention de partenariat avec associations du territoire (voir convention dans bibliothèque)	Conventions de partenariats avec des associations du territoire	Mise à disposition de caissons de réemploi en déchèterie à destination d'associations partenaires conventionnées
5.3.2.7	Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage	100,0%	100,0%	Pour les entreprises signataires de la charte de réduction des déchets, une sensibilisation des salariés est proposée.	Voir preuves plus haut (partie 2.5)	Pour les entreprises signataires de la charte de réduction des déchets, une sensibilisation des salariés est proposée.
5.3.3	Fédérer les acteurs du territoire	0,0%	0,0%	Soutien d'une association pour leur ressourcerie mais pas de fédération globale des acteurs économiques sur l'économie circulaire.	Convention_3cigognes.pdf Convention_ESCALE.pdf Convention_IFP.pdf Convention_MFR_vitre.pdf Convention_Maison_pour_l'autisme.pdf Convention_fondation_brothier.pdf Convention_lauriers_roses.pdf Convention_les_4_saisons.pdf Convention_les_babelottes.pdf Convention_marphavie.pdf	
5.3.3.1	Établir une cartographie de représentants locaux à potentiel de partenariat	100,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.3.2	Construire des accords avec les représentants locaux sur 1 à 2 piliers	0,0%	0,0%			Pas fait.

Rapport d'audit Territoire Engagé Economie circulaire

5.3.3.3	Construire des accords avec les représentants locaux sur 3 à 4 piliers	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.3.4	Construire des accords avec les représentants locaux sur 5 à 7 piliers	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.3.5	Suivre les indicateurs des partenariats	0,0%	0,0%			Pas fait.
5.3.3.6	Communiquer les résultats	0,0%	0,0%			Pas fait.